



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOC
COMP
BPA

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

du Référentiel de diplôme du
Brevet Professionnel Agricole



option **Ouvrier spécialisé
en paysage**

Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un Brevet professionnel agricole option "Ouvrier spécialisé en paysage". Il est associé au référentiel du diplôme et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative de ce diplôme. Il ne reprend pas toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les diplômes en unités capitalisables renouvelés, décrites dans la note de service UC (DGER/SDPFE/2016-31 du 15/01/2016).

Pour une bonne utilisation, il est souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient pris connaissance de cette note de service et suivi une formation UC : agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation.

Tous les documents relatifs au BPA "Ouvrier spécialisé en paysage" sont en ligne sur le site chlorofil.fr.

SOMMAIRE



1 - Présentation du brevet professionnel agricole	p 5
1.1 - Généralités sur le diplôme du BPA 2024 et positionnement de l'option "Ouvrier spécialisé en paysage"	p 5
1.2 - La structure du référentiel de diplôme du BPA 2024 et de son document complémentaire	p 6
1.3 - Le cadre réglementaire pour la mise en œuvre du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage"	p 7
2 - Mise en œuvre de l'évaluation : prescriptions et recommandations	p 8
2.1 - Evaluer des capacités en situations professionnelles : quelques principes	p 8
Compétences, capacités et situation	p 8
Les modalités d'évaluation du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage"	p 9
Principes de l'évaluation en situation professionnelle	p 10
Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle	p 10
2.2 - Présentation des capacités et cadrage de l'évaluation du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage"	p 12
Structure du référentiel de compétences du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage"	p 12
Capacités et transitions écologiques	p 13
Capacités et comportements professionnels : la prise en compte des compétences	p 14
Présentation des capacités et cadrage de leur évaluation	p 15
3 - Champs de compétences et situations professionnelles	p 43
Annexes	p 45
Annexe 1 : Cadrage national du plan d'évaluation du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage"	p 46
Annexe 2 : Arrêté de création du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage" du 23 janvier 2024	p 49
Annexe 3 : Repères sur les questionnements pour conduire les entretiens d'évaluation et recueillir l'avis des maîtres de stage ou d'apprentissage sur le développement des capacités de leurs stagiaires ou apprentis	p 51

Arrêté du 23 janvier 2024 portant création de l'option "ouvrier spécialisé du paysage" du brevet professionnel agricole et fixant ses conditions de délivrance (JO du 3 février 2024)

Présentation du Brevet professionnel agricole et de l'option "Ouvrier spécialisé en paysage"

1.1 - Généralités sur le diplôme du BPA 2024 et positionnement de l'option "Ouvrier spécialisé en paysage"

Le brevet professionnel agricole est un diplôme du Ministère chargé de l'Agriculture, qui atteste d'une qualification professionnelle rattachée à un secteur ou une filière professionnelle. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau 3 de qualification du cadre national des certifications professionnelles (CNCP)¹. Spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, il peut également être obtenu par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Sa finalité est l'insertion professionnelle directe et il s'adresse à un public qui a déjà construit/défini son projet professionnel de salariat, parfois déjà inséré dans la vie sociale et le monde du travail et qui vient chercher un premier niveau de maîtrise et de pratique professionnelle dans le secteur professionnel qui l'intéresse : adultes cherchant un retour à l'emploi, en reconversion professionnelle ou en quête de reconnaissance de qualifications, apprentis au

¹ Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 au cadre national des certifications professionnelles

clair avec leur orientation professionnelle. Sa rénovation a été pensée dans une logique de professionnalisation des candidats, pour leur permettre de développer ou compléter leur éventail de compétences en adéquation avec leur projet d'insertion et les besoins et attentes du marché. Il n'a pas été construit comme un outil de formation pour préparer l'accès au diplôme de niveau supérieur (BP ou Bac pro) dans une logique de parcours de formation.

Un brevet professionnel agricole est une certification centrée sur un profil d'emploi qui peut s'exercer dans des configurations variées. Il vise la prise en charge des différentes situations professionnelles emblématiques de ce profil d'emploi, cette prise en charge supposant le développement et l'articulation de savoirs, savoir-faire et comportements professionnels.

Cinq options ont été rénovées en 2022-2023 dans les secteurs et sur des profils où les analyses du travail ont montré des besoins en emplois à un niveau 3 de qualification sur le marché du travail. Les anciennes spécialités ont disparu.

Secteur professionnel	Anciens BPA (2005-2006)	BPA rénovés (2024)
Production	BPA Travaux des productions animales	BPA Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères
Production	BPA Travaux de la vigne et du vin	BPA Ouvrier viticole
Production	BPA Travaux des productions horticoles	BPA Ouvrier maraîcher
Aménagements paysagers	BPA Travaux d'aménagements paysagers	BPA Ouvrier spécialisé en paysage
Forêt	BPA Travaux forestiers	BPA Bûcheron

Positionnement du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage" : profil d'emploi, niveau d'autonomie, périmètre d'activité et maîtrise associée

Le BPA "Ouvrier spécialisé en paysage" atteste d'une qualification professionnelle dans le secteur de l'aménagement paysager.

Le BPA "Ouvrier spécialisé en paysage" vise un profil d'emploi d'ouvrier paysagiste polyvalent, qui réalise différents travaux techniques spécifiques courants de mise en place et d'entretien des végétaux et de réalisation d'ouvrages d'aménagements paysagers.

Ses activités sont définies par des **instructions précises**, et réalisées **sous surveillance et contrôles intermittents/périodiques de son responsable**, chef d'équipe ou responsable d'entreprise. Il **est responsable de l'organisation de son travail et de la réalisation des travaux manuels et mécanisés** qui lui sont confiés, même s'il n'a pas forcément une vision globale de l'ensemble du chantier : il sait comment ça va se passer, s'organise avec le matériel nécessaire et dans la manière dont il va effectuer les travaux. Il est également **responsable de l'entretien et du maintien en état fonctionnel des outils et du matériel** qu'il utilise. Il **travaille seul ou dans une petite équipe** de 2 ou 3 pairs avec laquelle il doit coopérer, et peut occasionnellement transmettre à un apprenti ou à un autre ouvrier paysagiste récemment arrivé l'expérience de l'entreprise : sa culture, ses habitudes de travail, son fonctionnement courant. Il participe aux échanges professionnels courants nécessitant une écoute attentive de ses interlocuteurs, voire la reformulation de leurs demandes.

Il **intervient sur les végétaux et adapte ses interventions en fonction de leur nature et de leur contexte**, dans différents types d'espaces paysagers définis par leurs usages et leur fréquentation.

Il **travaille sur l'inerte de manière plus guidée** : il n'implante pas les ouvrages et ne démarre pas leur construction, mais est en mesure de les continuer et de les achever à partir des indications précises données et des repères d'implantation et des éléments de guidage mis en place, en poursuivant le travail engagé/initié par son responsable ou un collègue plus expérimenté.

Il **respecte la réglementation liée aux différents travaux qui lui sont confiés**.

Lorsqu'il est mis en œuvre en formation professionnelle continue, le brevet professionnel agricole fait l'objet d'une formation d'une durée minimum de 800 heures en centre et de 8 à 12 semaines de périodes en milieu professionnel.

En apprentissage, la durée de la formation en centre dépend de la durée du contrat d'apprentissage. Au minimum, pour un parcours complet, elle doit être de 800 heures pour un contrat d'apprentissage de 24 mois. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues par le code du travail.

Les durées réglementaires de formation en centre et en milieu professionnel sont définies dans le décret n°2020-1069 du 17 Août 2020 et précisées dans chaque arrêté de création : arrêté du 23 Janvier 2024 pour le BPA "Ouvrier spécialisé en paysage". Elles peuvent être aménagées par l'équipe à partir du positionnement du candidat et de la validation de ses acquis académiques.

Un brevet professionnel agricole est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

1.2 - La structure du référentiel de diplôme du BPA 2024 et de son document complémentaire

En cohérence avec les attendus de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (Loi n°2018-771 du 5 Septembre 2018) et les prescriptions du code du travail qui en découlent (Art L6113-1), le référentiel d'un brevet professionnel agricole, comme ceux des autres certifications professionnelles du Ministère chargé de l'agriculture, comporte désormais trois parties :

- **un référentiel d'activités** élaboré à partir de l'analyse des emplois et du travail, qui présente le contexte et les évolutions du secteur relatif à l'option, décrit le/s emploi/s visé/s, dresse la liste des activités correspondantes, regroupées par fonctions (ensemble d'activités concourant à la même finalité du travail) et décrit les situations de travail exercées ;

- **un référentiel de compétences** constitué de la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme. Il donne à voir quels potentiels d'action en situation le candidat développera dans son parcours de formation ;
- **un référentiel d'évaluation** qui précise, pour chaque capacité, le cadrage de l'évaluation certificative, soit les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et certificats de spécialisation (CS) en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes pédagogiques en fonction de leur stratégie pédagogique, des opportunités locales et de leurs partenariats avec la profession.

Un document complémentaire est associé au référentiel du brevet professionnel agricole : il présente/décrypte les capacités attestées par l'obtention du diplôme et réunit des prescriptions et des recommandations pour l'évaluation des capacités du diplôme.

Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention pour la mise en œuvre de l'évaluation et de la formation.

1.3 - Le cadre réglementaire pour la mise en œuvre du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage"

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux brevets professionnels agricoles. Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 Janvier 2016.

La mise en œuvre du brevet professionnel agricole est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014. Les équipes pédagogiques du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage" élaborent le plan d'évaluation et

les épreuves à partir d'investigations sur les situations professionnelles menées auprès des professionnels locaux réalisant des travaux d'entretien et d'implantation des végétaux et de mise en place d'ouvrages paysagers afin d'élaborer et d'adapter la formation et l'évaluation aux caractéristiques locales de l'emploi et aux besoins du marché du travail sur leur territoire.

Les unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) des différentes options du BPA ont été définies et construites au niveau national à partir des analyses du travail en même temps que les autres blocs de compétences : une liste est indiquée pour chaque option dans le référentiel de certification. Celle du BPA option "Ouvrier spécialisé en paysage" en compte cinq. L'habilitation pour mettre en œuvre l'UCARE ou les UCARE choisies est soumise à la même procédure que les autres UCARE des diplômes en UC du Ministère (NS DGER/SDPFE/2020-275 du 11 Mai 2020).

Le référentiel du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage" est annexé à son arrêté de création. Comme pour toutes les autres certifications en UC, le référentiel, le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, Chlorofil, à l'adresse suivante :

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bpa/bpa-osp>



Diplômes et ressources pour l'enseignement	↑
Formations et diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur court	
BPA - Brevet professionnel agricole	↑
Ouvrier spécialisé du paysage	

Mise en œuvre de l'évaluation :

Recommandations et prescriptions

2.1 - Evaluer des capacités en situation professionnelles : quelques principes

Compétences, capacités et situations

Au Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), le choix a été fait de rédiger le référentiel de compétences sous la forme d'une liste de capacités conçues comme des compétences en devenir, qui s'avèreront avec la pratique et l'expérience. Les capacités certifiées peuvent être considérées comme les précurseurs des compétences clefs du ou des emplois visé/s par le diplôme. Les compétences sont du côté des professionnels confirmés. Un nouveau diplômé n'est pas encore un professionnel compétent : il est débutant, considéré comme "capable". Autrement dit, l'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un diplôme deviendra compétent en situation avec l'entraînement.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (MAAF 2010). Elle peut être définie comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : connaissances, savoir-faire, techniques et gestes, comportements et postures. Par famille de situations, on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, mobilisent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires.

Être capable, c'est posséder le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles emblématiques de l'emploi visé. Ce potentiel repose sur l'articulation dans l'action du faire, de l'agir, et du penser, du raisonnement. La délivrance d'un diplôme du

MASA correspond à l'assurance que la personne qui l'obtient est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune des capacités. Ces dernières ne couvrent pas toutes les situations professionnelles qu'un ouvrier spécialisé en paysage peut rencontrer dans la structure qui l'emploie, mais ciblent celles qui sont au cœur de son emploi, les plus significatives de sa compétence, indépendamment des particularités territoriales des pratiques d'entretien et d'aménagement.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. Le candidat apprend à prendre en charge globalement la situation qu'il rencontre : il s'agit pour lui de manipuler l'ensemble des composantes de la situation, d'identifier celles qui sont essentielles pour construire la réponse la plus adaptée à partir des connaissances, techniques, comportements qu'il mobilise et articule. Pour chaque famille de situations, il développe un modèle – ou un schéma – d'action qu'il adapte à chaque fois à la situation forcément particulière qu'il rencontre. Le passage de la réponse adaptée à la situation unique en cours à la construction d'une réponse plus générique adaptée non seulement à cette situation-là, mais aussi à l'ensemble des autres situations de la même famille signe le développement de la capacité. La capacité est donc le pouvoir qu'a la personne d'adapter la conduite de son action à une famille de situations donnée.

Les modalités d'évaluation du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage"

Le brevet professionnel agricole "Ouvrier spécialisé en paysage" est organisé et délivré en 6 unités capitalisables (UC) de même nature, chacune d'elle correspondant à un bloc de compétences, lui-même équivalent à une capacité globale qui regroupe deux capacités. L'unité de certification délivrée est l'UC, mais ce sont les capacités constitutives du bloc - donc de la capacité globale - qui doivent être évaluées et validées pour obtenir l'UC.

Dans le brevet professionnel agricole Ouvrier spécialisé en paysage, les capacités C2, C3, C4, C5 et C6 sont obligatoirement évaluées selon la modalité : "évaluation en situation professionnelle". Cette prescription ne s'applique pas à la C1, qui peut, selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury, se dérouler en situation professionnelle ou selon une autre modalité. **Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour valider l'ensemble des capacités** relatives à la réalisation de travaux. L'évaluation de la capacité C2.1 est cadrée par des modalités complémentaires.

Capacités	Unités capitalisables	Prescriptions pour l'évaluation
C1	UC1 : Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage	
C2	UC2 : Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés	Évaluation en situation professionnelle <i>L'épreuve L'épreuve pour valider la C2.1 portera sur une combinaison d'opérations d'entretien, dont au moins une situation de taille en lien avec les SPS du champ "Entretien des végétaux".</i>
C3	UC3 : Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers	Évaluation en situation professionnelle
C4	UC4 : Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers	Évaluation en situation professionnelle
C5	UC5 : Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager	Évaluation en situation professionnelle
C6	UC6 : UCARE <i>Bloc à choisir dans la liste du référentiel de certification en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.</i>	Évaluation en situation professionnelle

Principes de l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée et les adapte dans d'autres situations du même type.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module. Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage et la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient pour faire ce qui lui est demandé et prendre en main la situation.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, regarder le résultat de l'action ou la seule performance du candidat – ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation – ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui ont permis d'arriver à ce résultat et ont accompagné le déroulement de l'action, de la façon dont le candidat pense son action, des savoirs, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire.

La construction et l'organisation de l'épreuve doivent donc permettre au formateur-évaluateur d'accéder à ces raisonnements et de vérifier l'adaptation du candidat à la situation support de l'évaluation, à des variations de cette situation – de ses caractéristiques – ou à des situations proches. Au-delà de la prise en charge de la situation particulière qui sert de support à l'évaluation, c'est le potentiel à s'adapter à l'ensemble des situations d'une même famille qui indique le développement de la capacité et qui est visé dans l'évaluation certificative.

Le formateur-évaluateur, pour juger de la construction de la capacité chez le candidat, ne se réfère pas aux seules actions d'exécution – le "faire" – et ne prend pas non plus seulement en compte les connaissances énoncées. Il regarde comment le candidat a mobilisé et combiné ce qu'il sait et ce qu'il sait faire – ses ressources – dans la situation vécue, dans des variations de cette situation et dans d'autres situations du même type. Il vérifie que le candidat a développé le triptyque faire + raisonner + s'adapter correspondant à la capacité. La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent donc permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées, d'autre part leur expression par le candidat.

Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Pour rappel, dans les diplômes en UC, chaque capacité constitutive du bloc ne peut être évaluée qu'une fois et le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC, soit 9 dans le cas du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage". L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de certification.

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes doivent réaliser des analyses de situations de travail en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle comporte les caractéristiques suivantes :

- Elle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles emblématiques du profil d'emploi visé par le BPA. Elle est donc construite en lien avec les SPS du référentiel de diplôme d'une part, avec le périmètre de la capacité à évaluer d'autre part.
- Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une "tâche") en lien avec les différents travaux confiés aux titulaires de l'emploi visé par le BPA : cette production correspond à la partie "observable" de l'action du candidat.

- Elle met à jour les raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat.
- Elle permet de regarder la façon dont le candidat, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation, à des variations de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau 3, les productions attendues du candidat correspondent à la réalisation de différents types de travaux : taille d'une haie, entretien d'un massif, tonte d'une pelouse, plantation d'un arbre, réalisation d'un dallage, pose d'une clôture, etc. Ce que le formateur-évaluateur cherche à mettre à jour dans l'évaluation, c'est la réflexion, la démarche qui a prévalu dans la réalisation des travaux que le candidat a pris en charge pour faire la preuve de sa capacité : le résultat final auquel il est parvenu, mais aussi la manière dont il s'y est pris pour le faire. L'évaluation est ciblée sur ce qui a été pris en compte et mis en lien pour aboutir à la production.

Les modalités d'évaluation en situation professionnelle restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – sa capacité.

Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte de la démarche et du raisonnement du candidat. Il peut s'agir de documents écrits, de photos, schémas, croquis, de vidéo, etc.
- L'entretien d'évaluation, notamment fondé sur l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les SPS qu'elle recouvre et les ressources qu'elle mobilise, ainsi que les critères qui permettent de l'évaluer.

Le formateur-évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence et la cohérence des raisonnements du candidat, l'entretien cherche à tester son adaptation à des variations de la situation et à la diversité des situations rencontrées (cf. Grille de questionnement en Annexe 3).

Les références utilisées pour juger de la mise en place des différentes capacités regroupées au sein des capacités globales sont constituées par :

- Les critères généraux, déterminés au niveau national, qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans le chapitre 1.2 de ce document. Quel que soit le choix de la situation de travail support de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes.

Dans le BPA "Ouvrier spécialisé en paysage", chaque capacité constitutive d'une capacité globale est évaluée à partir de deux ou trois critères qui ciblent les éléments clés centraux/essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la situation et plus globalement la famille de situations dans laquelle il se trouve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place. Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.

- Des indicateurs, propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir des particularités de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation. Ils ne constituent pas non plus le plan ou les contenus des cours.

Critères et indicateurs sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Pour formuler son jugement, le formateur-évaluateur prend également appui sur l'appréciation du tuteur sur le développement de la capacité (cf. Grille de recueil en Annexe 3). Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est *in fine* le seul responsable de l'évaluation.

Au final, le formateur-évaluateur formule une appréciation globale sur l'atteinte de chaque capacité constitutive de la capacité globale au terme de la situation d'évaluation qui permet de vérifier sa mise en place, en vue de proposer au jury la validation ou non de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

2.2. Présentation des capacités et cadrage de l'évaluation du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage"

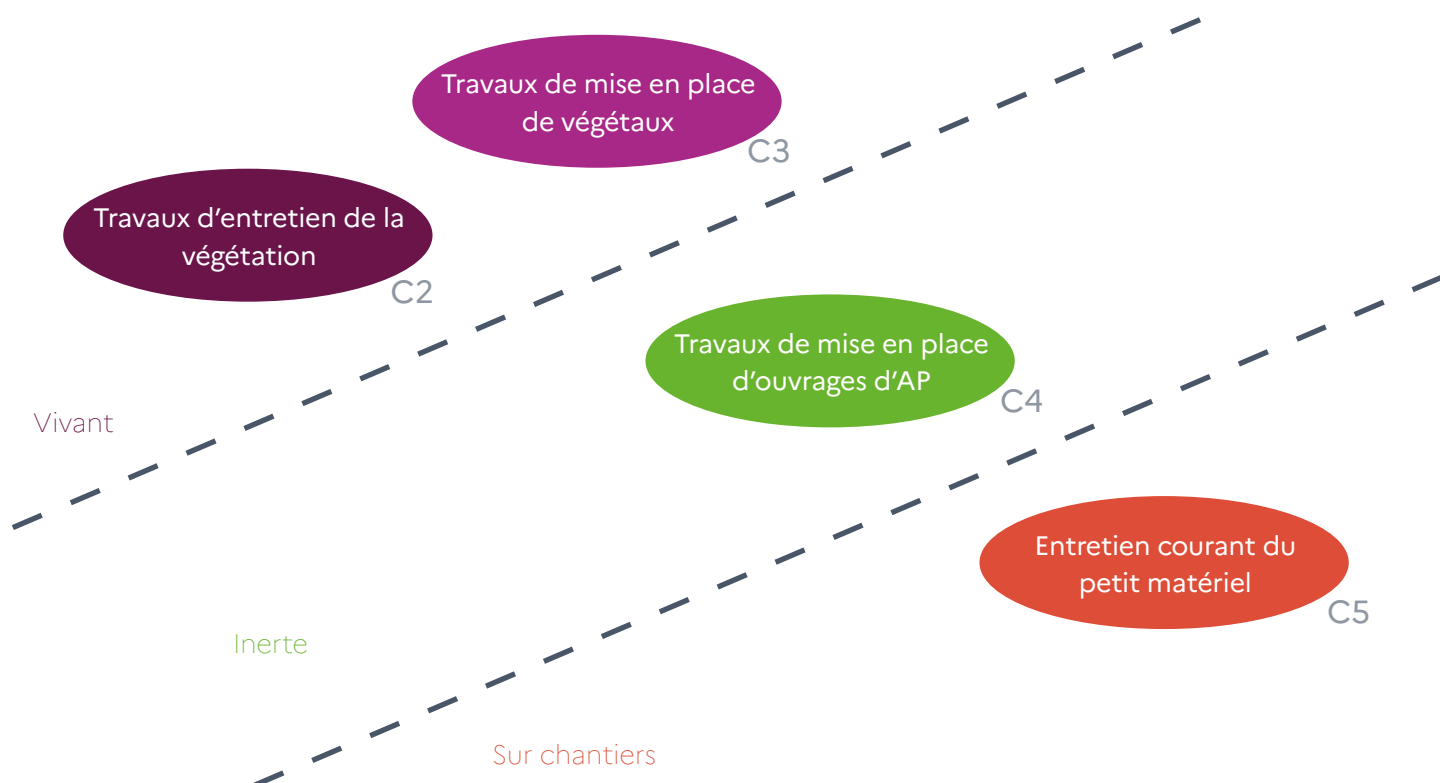
Structure du référentiel de compétences du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage"

Le référentiel de compétences du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage" est constitué de 6 capacités, qui correspondent chacune à une UC :

- La capacité C1 est commune à tous les BPA, mais elle est déclinée de manière spécifique à chaque option. C'est une capacité socle au sens où elle permet le développement des autres capacités du diplôme. Elle vise la construction d'une identité au travail comme ouvrier spécialisé en paysage dans un contexte de transition écologique.
- Les capacités C2, C3, C4 et C5 correspondent aux différents domaines d'action professionnelle d'un ouvrier spécialisé en paysage qui travaille sous encadrement intermittent et réalise différents travaux sur les végétaux et l'inerte (cf. schéma ci-dessous).
- La capacité C6-UCARE, qui cible une adaptation à des enjeux professionnels particuliers, est à choisir en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière dans la liste indiquée dans le référentiel de certification.

Les domaines d'action professionnelle de l'ouvrier spécialisé en paysage

A partir des instructions précises du responsable et sous son contrôle périodique



Les capacités du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage"

C1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage

- C1.1 Intégrer le milieu professionnel de l'aménagement paysager
- C1.2 Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques

C2. Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés

- C2.1 Réaliser l'entretien de surfaces plantées
- C2.2 Réaliser l'entretien de surfaces enherbées

C3. Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers

- C3.1 Réaliser des travaux de plantation de végétaux
- C3.2 Réaliser des travaux d'enherbement

C4. Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers

- C4.1 Poser des revêtements paysagers
- C4.2 Réaliser des ouvrages de délimitation dans un espace paysager

C5. Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager

- C5.1 Réaliser l'entretien quotidien du petit matériel
- C5.2 Réaliser de petites réparations du matériel sur les chantiers

C6. UCARE

Bloc à venir dans la liste indiquée dans le référentiel de certification en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière

Capacités et transitions écologiques : d'un contexte de travail à une dimension intrinsèque de l'activité en situation professionnelle

L'introduction des transitions écologiques dans les référentiels vise à permettre aux candidats futurs professionnels titulaires du BPA d'interroger leurs pratiques, leurs raisonnements et leur éthique professionnelle. Elle leur permet en particulier de se questionner sur les impacts de leurs pratiques sur les écosystèmes et les ressources communes, sur la façon dont ils peuvent les adapter pour faire face aux dérèglements climatiques sinon atténuer les effets de ces derniers, pour que la prise en compte de ces enjeux ne soit plus seulement un contexte de travail, mais devienne une dimension intrinsèque de leur activité en situation.

Au vu des profils d'emplois d'exécution de travaux visés et de leur niveau de responsabilité et d'autonomie, les titulaires du BPA ne sont pas en position de décider de leurs pratiques ou des travaux qu'ils réalisent. Ils peuvent cependant développer une meilleure compréhension du fonctionnement du vivant avec lequel ils travaillent afin de mieux évaluer leur rôle dans la préservation ou l'amélioration des ressources

communes selon les types de pratiques qu'ils mettent en œuvre ou la manière dont ils les réalisent... et ainsi être en mesure de repérer les pratiques et/ou modalités opératoires plus ou moins respectueuses de l'environnement et favorables à la résilience des écosystèmes paysagers.

Pour le BPA "Ouvrier spécialisé en paysage", les questions de transitions sont présentes à plusieurs endroits dans le référentiel de diplôme :

- dans certaines SPS davantage marqueurs/porteuses de ces enjeux, et dans les finalités du travail des champs professionnels qui les regroupent ;
- dans la capacité C1 dédiée "Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage" avec ses deux capacités constitutives "Intégrer le milieu professionnel de l'aménagement paysager" et "Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques" qui visent à prendre du recul sur la manière dont le secteur de l'aménagement paysager est impacté/interrogé par les transitions écologiques et sur la manière dont l'ouvrier spécialisé en paysage peut y contribuer par des pratiques plus ou moins durables ;

- dans les capacités relatives à la réalisation des travaux, à travers certains critères qui insistent sur l'observation et le diagnostic des végétaux dans leur contexte pour agir au plus juste selon leur nature et leurs interactions avec l'écosystème paysager.

Capacités et comportements professionnels : la prise en compte des compétences transversales ou psychosociales

Le développement des capacités repose également sur le développement de comportements et de postures professionnels au cœur de l'emploi visé par la certification et des situations qui le composent : ils constituent une troisième catégorie de ressources incontournable à mobiliser et combiner aux autres - les connaissances et les savoir-faire, gestes et techniques - pour prendre en charge les différentes situations de travail de l'ouvrier spécialisé en paysage dans leur globalité. Ils sont à travailler/entraîner en formation au même titre que les autres catégories et à intégrer dans l'évaluation des capacités.

Pour les BPA, les analyses du travail des titulaires de l'emploi et de leurs employeurs ont permis d'identifier différents comportements et postures professionnels attendus en priorité des ouvriers travaillant sous surveillance et contrôles intermittents/périodiques de leur responsable :

- La nécessité de travailler en sécurité, quelle que soit la situation de travail rencontrée et prise en charge.
- L'observation permanente du vivant sur lequel porte le travail - le végétal, l'animal - tout au long du chantier, pour décider de sa façon de travailler, l'adapter aux particularités de la situation et repérer les anomalies à signaler. L'attention continue accordée au végétal et plus largement à l'environnement (la "nature" disent aussi les ouvriers du paysage) reste une caractéristique clé et très identitaire du travail en aménagement paysager. Ce temps préalable à l'action et pour l'action tout au long du chantier, lors duquel l'ouvrier regarde, écoute, sent et ressent la situation est aussi une dimension du travail essentielle dans un contexte de transitions.

- L'organisation de son travail de manière à rationaliser son déroulé et enchaîner les opérations avec le moins d'interruptions possibles et de manière fluide pour être efficace et ne pas gêner les collègues.
- Le fait de pouvoir travailler en équipe et de s'intégrer à un collectif de travail constitué de pairs et de responsables et organisé à partir des consignes données.
- La préservation de sa santé du travail et la prévention des blessures, en particulier à travers la mise en œuvre des principes de l'ergonomie : préparation physique préalable, gestes, postures...

En aménagement paysager, ont également été évoqués :

- Le soin accordé à la réalisation des travaux et aux finitions des chantiers, ceux d'entretien en premier lieu.
- L'écoute et le respect des personnes commanditaires ou bénéficiaires des travaux : clients, usagers.

Ces comportements et postures rejoignent, pour certains d'entre eux, les compétences transversales et/ou psychosociales telles qu'elles sont parfois définies dans les différentes classifications des différents organismes ou institutions en charge de l'éducation ou de la promotion de la santé.

Pour les BPA, le choix a été fait de faire apparaître ces comportements et postures en particulier dans les critères et les indicateurs des capacités relatives à la réalisation de travaux afin de permettre leur prise en compte dans l'évaluation du développement de chaque capacité.

Le développement de la capacité C11 permet aussi de revenir sur les comportements professionnels de l'ouvrier pour les identifier, les conscientiser, discuter de leur rôle dans l'exercice professionnel et dans ce qui fait la compétence, et pouvoir les travailler/développer.

Présentation des capacités et cadrage de leur évaluation

Pour aider les équipes à construire les situations d'évaluation permettant de vérifier le développement de l'ensemble des capacités constitutives des différentes capacités globales - ou blocs - du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage" en vue de la délivrance des UC correspondantes, chaque capacité globale fait l'objet d'une présentation préalable :

- Présentation rapide de la capacité globale.
- Rappel du champ de compétences et des SPS auxquels elle se réfère (Tableau).
- Puis pour chacune des deux capacités qui constituent le bloc, présentation du périmètre, ce que chaque capacité recouvre, ses limites-contours :
 - Les travaux ou situations de travail auxquelles elle s'adosse en lien avec les SPS qui ont été rappelées et leurs objectifs.
 - Quelques caractéristiques saillantes de ces travaux ou situations, qui sont déterminantes/ orientent la conduite de l'action dans leur prise en charge.
 - Les ressources essentielles que la capacité mobilise : les éléments clés/centraux/au cœur de la capacité, qui organisent l'action et les raisonnements professionnels en situation, dont la construction est indispensable à la mise en place de la capacité.

Le cadrage de l'évaluation rappelle les modalités particulières d'évaluation – hors l'évaluation en situation professionnelle – et précise pour chaque capacité constitutive de la capacité globale les critères d'évaluation obligatoires à prendre en compte. Des exemples d'indicateurs à adapter par les équipes sont également proposés.

Cette présentation des capacités a aussi pour objectif d'aider les équipes à mieux se les approprier pour élaborer leur formation à partir des situations qui constituent l'emploi visé.



C1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage

C1.1. Intégrer le milieu professionnel de l'aménagement paysager

C1.2. Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques

La capacité C1 cible la construction d'une identité au travail comme ouvrier du paysage dans un contexte de transitions écologiques. Cette construction suppose de prendre du recul vis-à-vis de ses pratiques professionnelles et de développer une réflexivité sur sa trajectoire et ses expériences. Dans un métier qui a à faire avec le vivant, elle s'articule autour de deux processus principaux :

- L'affiliation à la communauté professionnelle du paysage, qui passe par l'appropriation de ce qui la caractérise, l'organise, la fait exister, et la construction d'une manière singulière de participer à cette communauté (Capacité C1.1) ;
- L'appropriation des enjeux liés aux transitions écologiques dans son secteur, son emploi et ses pratiques d'ouvrier du paysage (Capacité C1.2).

Les transitions à engager ou poursuivre pour adapter les pratiques aux dérèglements climatiques et atténuer les effets de ces derniers ainsi que l'érosion de la biodiversité font évoluer le travail à effectuer et transforment progressivement les emplois/métiers. La prise en compte des effets de ses activités d'entretien et d'aménagements des espaces sur les écosystèmes devient une dimension intrinsèque de l'activité de l'ouvrier du paysage : chacun, quels que soient son statut et sa place dans l'entreprise, est concerné à son niveau et peut s'interroger sur la façon dont il contribue dans son exercice professionnel aux transitions écologiques.

La construction de l'identité professionnelle est un processus évolutif, qui se développe tout au long de la vie professionnelle, mais la formation – au centre et en milieu professionnel –, au-delà de l'apprentissage des savoir-faire professionnels, peut contribuer à en poser les bases. Ce sont ces bases qui feront l'objet de la certification.

La capacité C1.1. "**Intégrer le milieu professionnel de l'aménagement paysager**" vise l'intégration de l'ouvrier spécialisé en paysage dans le milieu professionnel de l'aménagement paysager. Ce dernier se caractérise par :

- son organisation socio-économique et socio professionnelle (acteurs, syndicats, associations...) et son fonctionnement
- son histoire, sa culture, ses normes et ses valeurs, son langage, ses symboles...
- ses dynamiques d'évolution, ses enjeux et ses débats.

Cette intégration se joue à différentes échelles : celle du secteur, celle de l'entreprise et celle du travail et de ses caractéristiques. L'objectif pour l'ouvrier spécialisé en paysage est à la fois de s'approprier des repères/références dans les différentes dimensions qui définissent le milieu professionnel, et de s'acculturer à la communauté professionnelle particulière qu'il côtoie au quotidien pour construire son positionnement professionnel.

Au gré de ses expériences et de sa trajectoire professionnelles, il est amené à :

- repérer ce qui fait identité commune au sein du secteur de l'aménagement paysager, ce qui le structure, l'organise et le définit comme milieu professionnel ;
- identifier ce qui fait identité pour lui dans ce milieu, ce qui lui parle, avec quoi il est en

accord, mais aussi ce qui le questionne, fait conflit ou dilemme et met en tension ; pour progressivement définir sa conception du métier et sa façon d'être professionnel du paysage.

Cette inscription dans le milieu professionnel de l'aménagement paysager est également l'occasion de réfléchir aux comportements professionnels indispensables à l'exercice du travail d'ouvrier, à sa longévité dans l'emploi ainsi qu'à ses possibilités d'évolution. Cette réflexion suppose de définir et mettre en lien :

- les finalités et valeurs de l'entreprise et les choix de conduite et d'organisation du travail de l'équipe ou des équipes : qui est responsable de quoi, quelles interdépendances des postes et des circulations d'informations, avec quelle responsabilité et quel degré d'autonomie et d'initiative... ;
- les caractéristiques du travail proprement dit : travail avec le vivant, plus ou moins polyvalent/spécialisé, saisonnier, individuel ou collectif, physique et parfois répétitif, dans le froid ou sous la chaleur, ...
- avec ses attendus : travail en sécurité, attention à sa santé, respect des horaires, endurance et concentration, travail en équipe, observation des végétaux et plus globalement attention à la biodiversité, finitions des chantiers, soin apporté aux outils et matériels, attention à soi et aux autres, ...

L'ouvrier spécialisé en paysage répond au questionnement suivant : quel ouvrier du paysage je suis et je veux être ? Dans quel cadre/ contexte professionnel je m'inscris et comment je me l'approprie et l'investis ? Quel est mon rôle, ma place, qu'attend-on de moi ? A quelles conditions suis-je prêt à m'engager dans ce travail ? A quoi je contribue/participe ? A quels enjeux je réponds et de quelle manière ?...

Pour valider cette capacité, on évaluera que le candidat, dans son cheminement et à partir de ses expériences professionnelles, s'est approprié des repères/références et les enjeux du milieu de l'aménagement paysager - aux échelles du secteur, de l'entreprise et des conditions de travail - et qu'il les mobilise pour définir et étayer son positionnement professionnel, sa façon personnelle d'investir et d'exercer l'emploi d'ouvrier du paysage.

La capacité C1.2. "Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques"

La capacité C1.2. "Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques" vise la prise en charge de situations en lien avec des enjeux écologiques dans lesquelles l'ouvrier spécialisé en paysage se trouve interpellé sur ses pratiques et est amené à les expliquer, parfois à les justifier et les défendre, et/ou dans certains cas à s'en distancier. Certaines pratiques d'aménagement paysager en lien avec des enjeux relatifs à la préservation ou à l'amélioration de la biodiversité, à la préservation de la ressource en eau ou à la diminution des intrants quels qu'ils soient par exemple, peuvent être incomprises ou mal perçues et faire l'objet de controverses et de débats parfois houleux, y compris au sein du milieu professionnel. Pour l'ouvrier spécialisé en paysage, l'objectif est de se débrouiller de ces situations à enjeux de transitions écologiques qui peuvent le mettre en tensions, que celles-ci se révèlent avec les autres acteurs du territoire – clients, usagers des espaces paysagers publics, promeneurs, autres usagers d'une ressource commune... – ou avec les pairs, collègues et/ou responsables au sein de l'entreprise ou dans d'autres lieux de rencontres et d'échanges professionnels.

La prise en charge de ces situations à enjeux suppose que l'ouvrier spécialisé en paysage :

- identifie les impacts positifs et négatifs des pratiques d'entretien ou de mise en place d'aménagements paysagers sur les ressources communes¹ ;
- comprend globalement les mécanismes (processus) écologiques qui les expliquent ;
- peut comparer entre elles différentes pratiques ayant les mêmes buts mais des impacts différents sur ces ressources ;
- et est en mesure d'identifier celles qui sont les plus ou les moins soutenables ou vertueuses.

Il peut par exemple faire des liens entre :

- Paillage des sols et économie d'intrants (traitements et eau).
- Réalisation d'un compost à partir des résidus de tonte ou de taille et fertilisation des sols.
- Diminution du nombre de tontes et réalisation de tontes sélectives et maintien de la biodiversité.

1. Par ressources communes sont entendues les ressources naturelles à enjeu sur un territoire, qui sont mobilisées par le professionnel mais partagées par différents utilisateurs. L'exploitation de ces ressources est donc susceptible de créer une rivalité qui peut être à l'origine de leur dégradation voire de leur destruction (Bravo & Marelli, 2008).

L'ouvrier spécialisé en paysage est ainsi amené à positionner ses pratiques au regard d'enjeux sociétaux et environnementaux comme la contribution à l'adaptation aux dérèglements climatiques ou à leur atténuation et la préservation de ressources communes telles que la biodiversité, l'eau, le sol, le paysage...

Il est également en mesure d'identifier les enjeux et leviers propres au secteur de l'aménagement paysager, dans le contexte de l'entreprise et du territoire, comme la préservation ou l'amélioration de la biodiversité remarquable

mais aussi et peut-être surtout ordinaire, la préservation de la ressource en eau, la réduction des pollutions, la limitation des intrants, etc.

Pour valider cette capacité, on évaluera que le candidat est en mesure d'identifier les impacts de pratiques d'aménagements paysagers sur des ressources communes, qu'il peut comparer les impacts respectifs de différentes pratiques en termes de préservation et/ou d'amélioration d'une ressource commune, et peut exprimer ce qu'elles provoquent en lui comme émotions, intérêt ou questionnement.

Cadrage de l'évaluation de la capacité C1

L'évaluation de la capacité C1 s'appuie sur des situations vécues en contexte professionnel, que le candidat choisit et analyse. Il ne s'agit pas de juger de la situation elle-même, du positionnement de l'apprenant et de ses choix, mais bien de l'analyse qu'il en fait.

Compte tenu de son caractère transversal à l'exercice du métier, la capacité C1 n'est pas référée à un champ de compétences particulier du référentiel d'activités et aucune modalité d'évaluation ne s'impose. Seuls sont imposés les critères nationaux pour évaluer chacune des capacités qui la constituent. Les indicateurs doivent être précisés par les équipes et proposés au jury pour la validation des épreuves.

C1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage		
Capacités constitutives de la C1 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C1.1. Intégrer le milieu professionnel de l'aménagement paysager	<p>Appropriation des références du milieu professionnel</p> <p><i>Le candidat mobilise des repères sur l'organisation du secteur, sa culture et ses évolutions.</i></p>	<p>Construction de repères/références sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> le secteur : histoire, acteurs, organisation socio-économique, politiques publiques, évolutions, enjeux socio-économiques, techniques et écologiques et climatiques, débats, ... l'entreprise : taille, finalités, statut, fonctionnement, politique de labellisation, droit du travail, convention collective, dispositifs de protection sociale, conditions d'exercice ... les conditions de travail : saisonnalité, polyvalence, horaires, autonomie, travail en équipe, sécurité, pénibilité, ... <p>Questionnement sur ses pratiques au regard d'autres manières de faire, plus ou moins émergentes...</p>
	<p>Expression d'un positionnement professionnel personnel</p> <p><i>Le candidat développe une réflexion personnelle et distanciée dans sa façon d'investir et d'exercer l'emploi d'ouvrier du paysage.</i></p>	<p>Repérage de ce qu'il est, de ce qu'il porte : ses comportements au travail, ses aspirations, ses aptitudes, ...</p> <p>Mise en lien des caractéristiques de la filière, des entreprises et des conditions de travail pour justifier son positionnement</p> <p>Repérage des conditions de son engagement au regard des signes d'appartenance au métier, ...</p> <p>...</p>

C1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage		
C1.2. Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux agroécologiques	Identification des impacts de pratiques sur des ressources communes <i>Le candidat fait le lien entre enjeux écologiques et pratiques professionnelles.</i>	Identification des différents utilisateurs d'une ressource commune Mise en lien de différentes pratiques d'entretien et d'aménagements paysagers et de leurs impacts sur la préservation ou l'amélioration de ressources communes Repérage des grands mécanismes qui expliquent les impacts Définition-caractérisation de la nature du problème pour ces ressources : disponibilité, qualité, changement d'affectation ...
	Comparaison de pratiques possibles au regard d'un enjeu écologique <i>Le candidat se réfère à d'autres pratiques possibles, plus ou moins impactantes ; il est en mesure d'évaluer les avantages et inconvénients</i>	Identification de pratiques alternatives ayant la même finalité Identification des impacts de ces pratiques sur l'état d'une ressource Comparaison des avantages et des inconvénients des différentes pratiques sur différentes ressources Questionnement sur ses pratiques au regard d'autres manières de faire, plus ou moins émergentes Mise en mots d'émotions, d'affects, ... en lien avec ces pratiques émergentes ...

Quelques pistes pour permettre aux stagiaires et apprentis de développer leur identité professionnelle

- Partir du vécu (professionnel, quel que soit le secteur, et personnel) et des trajectoires des apprenants. Les inviter à revoir, mettre en mots, expliciter des moments forts durant lesquels il y a eu basculement de leur identité, leurs envies ; proposer des temps pour formaliser, mettre à distance leur projet professionnel. Proposer la création d'un portfolio, une forme de récit d'expériences professionnelles illustré (photos illustrant des dimensions saillantes du travail pour le candidat, de textes ou articles de références divers marquants pour le candidat, etc.) réalisé tout au long de la formation par le candidat.
- Donner à voir, mettre en mots, des "images identitaires" (figures types) d'ouvriers du paysage, mais aussi des parcours, des trajectoires (échanges, témoignages de professionnels notamment sur la perception du métier, de son évolution, des valeurs, ...).
- Créer des situations de débats contradictoires sur un objet ou une pratique ; proposer des situations où les apprenants sont amenés à argumenter leur position face à un groupe.
- Imaginer des situations d'évaluation portant sur deux situations, ordinaires ou non, vécues par le candidat en contexte professionnel au sein d'un collectif (collectif salarié-chef d'entreprise, salarié-salarié, salariés-chef d'entreprise ou salarié-usager) dont l'une est de nature à permettre une intégration renforcée (situation de coopération, situation ayant suscité une adhésion...), et l'autre dans laquelle l'intégration se trouve mise à mal (tension avec les autres ou tension / propre au candidat)
-



Les capacités **C2, C3, C4 et C5** sont évaluées en situation professionnelle. Les situations d'évaluation sont élaborées en référence à des situations professionnelles repérées localement comme significatives des champs de compétences qui correspondent à la capacité évaluée. Les situations d'évaluation tiennent également compte du périmètre de la capacité à évaluer.

Dans le cas où l'épreuve comporte une production associée à un entretien d'évaluation, la production demandée au candidat doit s'accompagner d'une trace, écrite ou autre, qui rend compte du travail effectué pour la réaliser.



C2. Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés

C2.1. Réaliser l'entretien de surfaces plantées

C2.2. Réaliser l'entretien de surfaces enherbées

La capacité C2 cible les travaux courants d'entretien de la végétation dans différents types d'espaces paysagers, depuis des jardins horticoles "de prestige" demandant des interventions fréquentes à des espaces plus rustiques ou champêtres à l'entretien plus occasionnel et extensif. Deux grands ensembles de travaux sont distingués en lien avec des types de surfaces et de végétaux à entretenir :

- l'entretien des surfaces plantées d'une part (support de la capacité C2.1),
- l'entretien des surfaces enherbées d'autre part (support de la capacité C2.2).

Ces travaux d'entretien constituent le cœur de métier de l'ouvrier spécialisé en paysage. A partir des consignes précises qui lui sont données, sous la surveillance intermittente de son responsable qui contrôle régulièrement son travail, il est en mesure d'adapter ses interventions à la nature du végétal et à sa fonction dans son contexte.

Il répond à des buts qui se diversifient et se complexifient avec l'intégration des enjeux écologiques dans les pratiques d'entretien paysager et qui peuvent parfois sembler contradictoires mais qu'il cherche à concilier : esthétique, fonctionnalité, parfois production (pour les arbres fruitiers), mais aussi maintien ou amélioration de la biodiversité et préservation des ressources communes.

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C2

Champ de compétences	SPS	Finalité
Entretien des végétaux	<ul style="list-style-type: none"> • Taille de haie • Taille d'entretien courant d'un arbuste • Entretien d'un massif • Désherbage manuel • Tonte d'un gazon • Fauche d'une prairie • Débroussaillage d'herbes hautes 	<i>Réguler le développement des végétaux en fonction de leurs rôles et des usages des espaces paysagers</i>

La **capacité C2.1** recouvre les **travaux courants** manuels et mécanisés **d'entretien** de l'ensemble **des végétaux plantés** : arbres, arbustes et haies ainsi que plantes herbacées. Ils visent à réguler leur croissance et leur développement selon leur contexte d'implantation et leurs fonctions, maîtrisés et soumis aux choix d'aménagement dans les jardins horticoles, plus accompagnés

et appuyés sur la valorisation des potentialités naturelles des végétaux dans les espaces paysagers rustiques ou champêtres. Dans tous les cas, l'ouvrier spécialisé en paysage veille au maintien de l'état sanitaire des végétaux et cherche à favoriser l'expression de leurs potentialités (fleurs, fruits, feuilles...).

Les situations en lien avec ces travaux recouvrent :

- Sur les arbres, arbustes et haies dont la forme est déjà établie, les tailles d'entretien spécifiques à chaque type de végétal, effectuées en fonction de son mode de développement et à partir de son mode de conduite.
- Sur l'ensemble des végétaux plantés, les soins courants/fréquents : surveillance sanitaire pour signalement des anomalies, utilisation des techniques alternatives de biocontrôle pour lutter contre les maladies et bio agresseurs, désherbage sélectif, binage, nettoyage, fertilisation, arrosage...
- Sur les sols, les interventions qui visent le maintien ou l'amélioration de leur qualité et de leur fertilité ainsi que leur protection, à partir d'apports de matières organiques ou minéraux via des amendements et/ou des composts et la mise en place de couvertures (paillages).

Une attention particulière est apportée aux finitions des chantiers d'entretien :

- Le rendu final et la remise en ordre conforme aux consignes et au contexte d'intervention (le type d'espace paysager).
- La gestion des déchets, des résidus de taille en particulier : tri, valorisation sur place dès que possible par broyage et recyclage et/ou à défaut évacuation.

L'attention constante au végétal est au cœur de cette capacité C2.1 : l'ensemble des travaux d'entretien requiert une observation continue de chaque végétal à entretenir dans son contexte en amont pour définir les choix d'intervention en fonction de ses besoins et de son rôle ou usage, puis pour les adapter aux conditions tout au long de leur réalisation. La reconnaissance des végétaux, ainsi que la compréhension de leur fonctionnement, de leur mode de croissance et de développement constituent une base essentielle pour réaliser ces travaux et adapter ses gestes à chacun d'eux. Ils supposent également la compréhension globale des interactions systémiques entre sol, plantes et climat, le fonctionnement biologique des écosystèmes paysagers, pour intervenir au plus juste sur les conditions favorables à la croissance et au développement des différents végétaux selon leurs contextes.

La **capacité C2.2** correspond aux **travaux manuels et mécanisés d'entretien courant de surfaces enherbées** plus ou moins "tenues", depuis les gazons "anglais" de prestige ou d'ornement destinés à être peu ou pas piétinés demandant un entretien soigné et fréquent, aux gazons plus rustiques à fonction récréative et de détente, et aux prairies fleuries, extensives – dites alternatives - à l'usage laissé libre et à l'entretien plus occasionnel.

Les objectifs de ces travaux varient selon les types et usages des surfaces : ils visent pour les gazons à maintenir le bon état sanitaire de l'enherbement (densité et vigueur/résistance) et à empêcher le développement de végétations concurrentes (composition), en adéquation avec la fonction et les usages de l'espace paysager auquel il appartient. Pour la prairie, il s'agit davantage de favoriser les plantes indigènes (pas de plantes invasives), préserver et favoriser la biodiversité, aussi bien remarquable qu'ordinaire.

Ils recouvrent les situations professionnelles en lien avec :

- les travaux de coupes dont la nature et la fréquence dépendent du type d'enherbement et de son contexte : tonte des gazons, broyage ou fauche raisonnée des prairies selon les saisons et les objectifs de biodiversité.
- les travaux de finitions sur les parties enherbées non accessibles avec la tondeuse : découpes des bordures des gazons de prestige à l'aide d'une pelle-bêche ou d'un coupe-bordure, débroussaillage et nettoyage autour des obstacles (pieds d'arbres, mobiliers urbains, poteaux...) et le long des bords (clôtures, murs...), réalisés essentiellement à la débroussailleuse et au souffleur, ou parfois à l'aide d'une tondeuse autotractée.
- les interventions complémentaires d'entretien des gazons dont la fréquence et la nature varient selon leur contexte et les saisons :
 - sur les gazons de prestige : arrosage, désherbage, fertilisation et terreautage, défeutrage par scarification, regarnissage des zones mitées, roulage de la surface, nettoyage des feuilles mortes, désherbage sélectif manuel, amélioration spécifique des sols par aération et amendements...

- sur les gazons rustiques : le cas échéant désherbage sélectif, scarification...
- sur les prairies : régulation des plantes invasives au profit des plantes indicatrices et protégées.

L'observation permanente de l'état de l'enherbement reste au cœur de cette capacité C2.2, aussi bien pour décider de la façon de s'y prendre que pour adapter ses choix d'intervention tout au long de leur réalisation ou

pour repérer les anomalies à signaler. L'ouvrier spécialisé en paysage doit reconnaître aussi bien les plantes à valoriser que les adventices à réguler ou supprimer.

Pour l'entretien des prairies et des gazons rustiques, la prise en compte des usages de l'espace et de sa biodiversité dans son contexte permet une coupe ou une fauche sélective, avec le traçage de cheminements et/ou de bandes de courtoisie.

Cadrage de l'évaluation de la capacité C2

Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour valider les deux capacités constitutives de la capacité C2.

L'épreuve pour valider la C2.1 portera sur une combinaison de situations d'entretien, dont au moins une situation de taille en lien avec les SPS du champ Entretien des végétaux.

C2. Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés		
Capacités constitutives de la C2 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C2.1. Réaliser l'entretien de surfaces plantées	<p>Diagnostic des végétaux dans leur contexte</p> <p><i>Le candidat évalue l'état, les besoins et le rôle de chaque végétal pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation.</i></p>	<p>Appropriation des consignes : repérage des indications de travail, des <i>techniques et outils et matériels à utiliser</i>, des attendus et des points de vigilance, demande de précisions, reformulation des buts, ...</p> <p>Identification du végétal à entretenir et de son rôle/sa fonction dans son contexte, caractérisation de son stade physiologique, de son état général et sanitaire et de ses particularités</p> <p>Repérage de l'état du sol</p> <p>Détermination des besoins et des choix d'interventions sur chaque végétal tout au long du chantier</p> <p>Attention continue à la préservation des végétaux durant le chantier</p> <p>Transmission des observations sur l'état des végétaux et des sols et signalement des anomalies : stade physiologique, maladie, attaque de bio-agresseurs,</p>
	<p>Réalisation technique des interventions d'entretien</p> <p><i>A partir des consignes données et de son diagnostic, le candidat s'organise dans son travail et sa technicité favorise la croissance et le développement des végétaux.</i></p>	<p>Organisation du travail : matérielle (fournitures et outils et matériels), dans le temps (ordre de travail) et dans l'espace (sens de travail), rythme, coopération avec les autres ouvriers en cas de travail en petite équipe</p> <p>Mise en œuvre des différentes techniques mobilisées sur le chantier : taille, soins des végétaux, amélioration et protection des sols... : maniement des outils et matériels, adaptation de la méthode aux végétaux et à leur fonction, précision et soin des gestes, agilité/dextérité, recherche du maintien de la biodiversité et de l'économie d'intrants...</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes</p> <p>Compte-rendu du travail effectué au responsable...</p>

C2. Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés		
C2.1. Réaliser l'entretien de surfaces plantées	Finitions du chantier <i>Le candidat rend un chantier propre et conforme aux consignes.</i>	Qualité/résultat du travail : régulier, homogène, soigné... Etat final du chantier : repliement/remise en ordre, nettoyage, propreté... Traitement des déchets : tri, broyage et réutilisation ou exportation Conformité aux consignes ...
C2.2. Réaliser l'entretien de surfaces enherbées	Observation de l'enherbement dans son contexte <i>Le candidat évalue l'état, les besoins et la fonction de la surface enherbée pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation.</i>	Appropriation des consignes : repérage des indications de travail, des techniques et outils et matériels à utiliser, des attendus et des points de vigilance, demande de précisions, reformulation des buts, ... Repérage des caractéristiques et de l'état de la surface enherbée : localisation, ensoleillement, humidité, type/composition du gazon ou de la prairie, état sanitaire, qualité et fertilité du sol, particularités... Prise en compte du rôle/de la fonction et des usages de la surface enherbée Signalement des anomalies : prégnance des adventices, mousses/feutres, manque de densité, dégarnissages locaux, sécheresse, excès d'eau... Attention continue/permanente (à la préservation des/) à l'enherbement et aux végétaux environnants durant le chantier ...
	Organisation du travail <i>A partir des consignes données et de son observation, le candidat prévoit les matériels et les fournitures et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations.</i>	Organisation matérielle : préparation et réglage des outils, préparation des fournitures nécessaires (nature + quantité), accessibilité des outils et fournitures en cours de travail Organisation temporelle : logique de l'enchaînement des travaux d'entretien et des opérations (ordre du travail) Organisation spatiale : points de démarrage et de fin des travaux (sens du travail) Coopération avec les autres ouvriers en cas de travail en petite équipe : respect de la distribution des tâches, pas de gêne du travail du ou des collègues... Rythme : fluidité-régularité dans l'avancée du travail, pas ou peu d'interruptions ...
	Réalisation technique des interventions d'entretien <i>La technicité du candidat dans les coupes et les soins favorise la bonne santé de l'enherbement.</i>	Mise en œuvre des différentes techniques mobilisées sur le chantier : coupes, finitions des bordures, soins : maniement des outils et matériels, adaptation de la méthode à l'enherbement et à sa fonction, précision et soin des gestes, agilité/dextérité, recherche du maintien de la biodiversité et de l'économie d'intrants ... Finitions du chantier : nettoyage/soufflage et repliement-remise en ordre, traitement des produits de coupe : Qualité finale du travail : travail propre, régulier, uniforme, conforme aux consignes... Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes Compte-rendu du travail effectué au responsable ...



C3. Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers

C3.1. Réaliser des travaux de plantation de végétaux

C3.2. Réaliser des travaux d'enherbement

La **capacité C3** correspond aux **travaux de mise en place de végétaux variés dans différents espaces paysagers** : jardins privés, parcs ou autres espaces paysagers publics (ronds-points, allées, massifs et parterres, etc.) :

- Travaux de plantation de différents végétaux, ligneux ou herbacés (Capacité C3.1) ;
- Travaux d'enherbement par semis ou pose de rouleaux de gazons (Capacité C3.2).

Comme pour la capacité C2, les travaux sont réalisés à partir de consignes précises et d'un plan d'exécution du projet, sous la surveillance intermittente du responsable du chantier qui contrôle régulièrement le travail. L'ouvrier spécialisé en paysage est en mesure d'adapter son intervention aux types de végétaux et à leurs contextes d'implantation, selon la fonction des espaces, leurs usages et leur fréquentation

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C3

Champ de compétences	SPS	Finalité
Mise en place de végétaux	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un massif • Mise en place d'une haie • Plantation d'un arbre • Réalisation d'une surface enherbée par semis • Réalisation d'un gazon par placage 	<i>Aménager un espace végétalisé à partir des consignes et du plan d'exécution</i>

La **capacité C3.1** cible les **travaux** manuels et situations **de plantations de végétaux variés, pérennes ou au cycle de vie plus court** - arbres, arbustes, plantes herbacées -, **dans des configurations variées** : isolés, en lignes ou en massifs. Pour l'ouvrier spécialisé en paysage, il s'agit de réaliser des végétalisations :

- qui permettent aux végétaux de reprendre : "Si ça pousse, c'est bon !",
- conformes aux consignes données et au plan d'exécution,
- avec un rendu esthétique final accordé avec le contexte d'implantation.

Ces travaux intègrent :

- la préparation des sols en amont (ameublissement, nivelage, apport d'amendements organiques ou minéraux) et, selon la nature des végétaux concernés, la réalisation de fosses de plantation ou la mise en place de substrats spécifiques,
- la préparation et l'installation des végétaux en fonction de leur nature, de leur stade de développement et de leur conditionnement : contrôle de l'état sanitaire, taille des parties aériennes, habillage du système racinaire...
- les soins immédiats après plantation : plombage, arrosage, tuteurage et protection si nécessaire,

- les finitions : nettoyage du chantier et des abords et tri et évacuation des déchets de chantier.

L'ouvrier spécialisé en paysage alerte le responsable en cas d'anomalies/aléas sur les végétaux sur lesquels il intervient et sur l'environnement en cas de conditions défavorables à la réalisation des travaux : état sanitaire des végétaux, état du sol (détrempé par exemple), etc.

Tout au long du chantier de plantation, il est attentif au maintien de l'état sanitaire des différents végétaux qu'il manipule et vigilant aux conditions de leur reprise, à commencer par l'état du sol. Il s'appuie à nouveau sur sa connaissance des végétaux, leur fonctionnement et leurs modes de croissance pour adapter au plus juste ses techniques de plantation à leurs besoins, et veille en particulier à effectuer toutes les opérations qui favorisent le contact sol-plante. Il projette ce que le végétal deviendra une fois installé et développé pour adapter (au mieux) ses plantations sur le chantier à partir des indications données.

La capacité C3.2 "Réaliser des travaux d'enherbement" cible les situations d'engazonnements par semis ou placage de rouleaux de gazon d'une part, les situations de semis de prairies d'autre part. L'objectif pour l'ouvrier spécialisé en paysage est de permettre l'installation du couvert mis en place : levée des graines semées, reprise du gazon posé.

Ces situations intègrent :

⇒ La préparation du sol :

- pour les gazons par semis, afin de garantir la qualité du lit de semences et faciliter la germination des graines : travaux d'aération/ameublissement par décompactage, nivellement, griffage, apports d'amendements...
- pour les gazons de placage, pour permettre l'installation/adhérence des plaques/rouleaux et créer les conditions favorables à l'enracinement des graminées : décompactage, nivellement, apports d'amendements...

⇒ L'implantation du couvert herbeux :

- pour les gazons par semis : semis manuel ou mécanisé avec des densités adaptées selon les mélanges, suivi d'opérations d'enfouissement des graines et de roulage ;
- pour les gazons de placage, pose des plaques ou rouleaux suivant un cordeau d'alignement et raccord bord à bord des lés, suivis d'un roulage pour les stabiliser et enlever l'air entre le sol et le gazon et d'un éventuel arrosage selon la saison d'implantation et l'humidité du sol.

Tout au long de son intervention, l'ouvrier spécialisé en paysage veille à mettre en place toutes les conditions favorisant la levée des graines ou la reprise du gazon posé. Il est particulièrement vigilant envers la qualité du lit de semences, la densité du semis (distribution régulière/homogène) ainsi qu'envers le contact graine/sol pour les gazons semés. Pour les gazons posés, il est attentif à son sens de travail « en avançant » pour éviter la déstructuration du sol par compactage, à préserver le nivellement lors des raccords des rouleaux pour un rendu esthétique le meilleur possible, et au contact graminées/sol pour permettre leur enracinement.

Cadrage de l'évaluation de la capacité C3

Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour valider les deux capacités constitutives de la capacité C3.

C3. Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers		
Capacités constitutives de la C3 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C3.1. Réaliser des travaux de plantation de végétaux	<p>Observation des végétaux dans leur contexte</p> <p><i>Le candidat prend en compte la nature de chaque végétal, son état, ses besoins et son rôle dans le contexte d'implantation pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation</i></p>	<p>Appropriation des consignes : repérage des indications de travail, des techniques et outils et matériels à utiliser, des attendus et des points de vigilance, demande de précisions, reformulation des buts, ...</p> <p>Identification du végétal à planter et de son rôle/sa fonction dans son contexte, caractérisation de son stade physiologique, de son état général et sanitaire et de ses particularités</p> <p>Repérage de l'état du sol</p> <p>Détermination des besoins et des choix d'interventions sur chaque végétal tout au long du chantier</p> <p>Attention continue à la préservation des végétaux durant le chantier</p> <p>Transmission des observations sur l'état des végétaux et des sols et signalement des anomalies : stade physiologique, maladie, attaque de bio-agresseurs, sécheresse, excès d'eau...</p> <p>...</p>
	<p>Réalisation technique des interventions</p> <p><i>A partir des consignes données et de son observation, le candidat s'organise dans son travail et sa technicité dans la préparation du sol et la mise en place des végétaux favorise leur reprise</i></p>	<p>Organisation du travail : matérielle (fournitures et outils et matériels), dans le temps (ordre de travail) et dans l'espace (sens de travail), rythme, coopération avec les autres ouvriers en cas de travail en petite équipe</p> <p>Mise en œuvre des techniques de plantation : maniement des outils et matériels, adaptation de la méthode aux végétaux et à leur fonction, soin, précision et économie des gestes, agilité/dextérité, recherche du maintien de la biodiversité et de l'économie d'intrants...</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail</p> <p>Compte-rendu du travail effectué au responsable</p> <p>...</p>
	<p>Finitions du chantier</p> <p><i>Le candidat rend un chantier propre et conforme aux consignes données</i></p>	<p>Qualité/résultat du travail : régulier, homogène, soigné...</p> <p>Etat final du chantier : repliement/remise en ordre, nettoyage, soufflage, propreté...</p> <p>Traitement des déchets : tri, broyage et réutilisation ou exportation</p> <p>Conformité aux consignes</p> <p>...</p>

C3. Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers

C3.2. Réaliser des travaux d'enherbement	<p>Observation de la surface à enherber dans son contexte</p> <p><i>Le candidat prend en compte les caractéristiques et les usages du lieu d'implantation pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation</i></p>	<p>Appropriation des consignes : repérage des indications de travail, des techniques et outils et matériels à utiliser, des attendus et des points de vigilance, demande de précisions, reformulation des buts, ...</p> <p>Repérage des caractéristiques et de l'état de la surface enherbée : localisation, ensoleillement, humidité, type du gazon ou de la prairie, état sanitaire, qualité et fertilité du sol, particularités...</p> <p>Prise en compte du rôle/de la fonction et des usages de la surface enherbée</p> <p>Signalement des anomalies : prégnance des adventices, mousses/feutres, manque de densité, dégarnissages locaux, sécheresse, excès d'eau...</p> <p>...</p>
	<p>Organisation du travail</p> <p><i>A partir des consignes données et de son observation, le candidat prévoit les matériels et les fournitures et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations</i></p>	<p>Organisation matérielle : préparation et réglage des outils, préparation des fournitures nécessaires (nature + quantité), accessibilité des outils et fournitures en cours de travail</p> <p>Organisation temporelle : logique de l'enchaînement des travaux d'enherbement et des opérations (ordre du travail)</p> <p>Organisation spatiale : points de démarrage et de fin des travaux (sens du travail)</p> <p>Coordination avec les autres ouvriers en cas de travail en petite équipe : respect de la distribution des tâches, pas de gêne du travail du ou des collègues</p> <p>Rythme : fluidité-régularité dans l'avancée du travail, pas ou peu d'interruptions</p> <p>...</p>
	<p>Réalisation technique des interventions en lien avec l'enherbement</p> <p><i>La technicité du candidat dans la préparation du sol et l'installation du gazon ou de la prairie favorise la levée ou la reprise de la couverture végétale</i></p>	<p>Mise en œuvre des techniques de semis et/ou de pose : maniement des outils et matériels, adaptation de la méthode à l'enherbement et à sa fonction, précision et soin des gestes, agilité/dextérité, recherche du maintien de la biodiversité et de l'économie d'intrants...</p> <p>Qualité du travail/résultat final : travail propre, régulier, uniforme, conforme aux consignes</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes</p> <p>Compte-rendu du travail effectué au responsable</p> <p>...</p>



C4. Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers

C4.1. Poser des revêtements paysagers

C4.2. Réaliser des ouvrages de délimitation dans un espace paysager

L'ouvrier spécialisé en paysage est également appelé à intervenir sur des éléments inertes.

La capacité C4 cible **l'installation de différents types d'ouvrages**, les plus **couramment utilisés en aménagement paysager**, et qui mobilisent des techniques élémentaires de montage et d'assemblage :

- Des revêtements à plat : dallages, pavages (Capacité C4.1) ;
- Des ouvrages davantage en hauteur permettant de délimiter et/ou de segmenter/organiser un espace paysager : bordures, clôtures, retenues de sol, murets maçonnés (Capacité C4.2).

Quel que soit l'ouvrage à mettre en place, l'ouvrier spécialisé du paysage intervient de manière plus guidée, sur la base des consignes précises du responsable en lien avec le plan d'exécution, et de nouveau sous sa surveillance et ses contrôles réguliers. Il n'a pas la charge d'implanter l'ouvrage (réalisation du piquetage/ traçage) ni de démarrer sa construction, mais il est en mesure de le poursuivre et de l'achever à partir des indications données, des repères d'implantation et des éléments de guidage mis en place. L'implantation, le démarrage de l'ouvrage et ses éventuelles finitions plus délicates (étanchéité) peuvent être réalisés avec le responsable ou d'autres collègues plus expérimentés.

Les travaux de mise en place d'ouvrages étant souvent des chantiers réalisés en équipe, l'ouvrier spécialisé en paysage est amené à s'intégrer dans une organisation collective du travail et à coopérer avec ses collègues et/ou son responsable pour avancer dans le travail demandé. Tout au long du chantier, il veille à l'approvisionnement en matériaux et fournitures pour garantir la continuité des opérations jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage.

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C4

Champ de compétences	SPS	Finalité
Réalisation d'ouvrages d'aménagements paysagers	<ul style="list-style-type: none"> • Tour du chantier avec le responsable • Réalisation d'un dallage • Réalisation d'un pavage • Pose d'une clôture • Pose d'une bordure • Réalisation d'un ouvrage de retenue de sol • Montage d'un muret paysager maçonné 	<p><i>Installer un ouvrage à partir des consignes et du plan d'exécution</i></p>

La **capacité C4.1** cible les **travaux de pose** de divers **revêtements basiques/couramment utilisés en aménagement paysager**, dans le cadre de la réalisation de circulations (allées, chemins...), de terrasses, placettes, etc., dans la continuité du travail engagé, pour obtenir un ouvrage à la fois esthétique et fonctionnel, conforme au plan d'exécution et aux consignes données.

Les revêtements, perméables ou non, sont réalisés à partir de dalles ou de pavés en différents matériaux minéraux, naturels ou préfabriqués (pierre, céramique, pierre reconstituées, béton modulaire...). Leur pose peut être régulière ou irrégulière, effectuée sur différentes bases (couches d'assise : sable/granulat, stabilisé, ou béton) et requérir ou non un liant.

Elle recouvre :

- la préparation du fonds de forme préalable à la mise en place du revêtement,
- les travaux de pose du revêtement lui-même : posé sur sable ou collé sur chape mortier, jointé ou non, avec, pour les pavés posés, la réalisation de rives en mortier ou béton en périphérie pour les bloquer et éviter que le sable fuie.

La pose de ces revêtements exige de respecter les niveaux et la/les pente/s attendus pour tenir la planéité et la régularité de la pose sur l'ensemble de l'ouvrage, de respecter l'assemblage défini (calepinage, disposition et appareillage, régularité des joints) et, en cas de revêtement avec liant, de réaliser les mortiers avec le bon dosage.

La **capacité C4.2** correspond aux **travaux de pose ou de construction** de différents types d'ouvrages paysagers "en hauteur" **les plus courants en aménagement paysager, dont la fonction est de délimiter ou de structurer un**

espace paysager en y définissant/organisant différentes aires/zones : bordures et clôtures, retenues de sol et murets paysagers maçonnés. L'objectif est d'obtenir des ouvrages qui allient esthétique/rendu final et fonctionnalité en conformité aux consignes données.

Ces ouvrages sont réalisés à partir de matériaux divers, naturels préfabriqués : bordures en béton, pierre, bois, acier..., clôtures souples grillagées ou rigides en bois, PVC, aluminium ou matériaux composites, murs de briques, parpaings ou en pierres liées par du mortier, retenues de sol en palisses ou traverses en bois ou métalliques, etc. La plupart d'entre eux requièrent de la maçonnerie, avec la préparation et l'utilisation de différents liants : béton, mortier, mortier colle, enduits, etc. Pour les clôtures, on est sur des kits à assembler et fixer.

Leur pose ou leur construction suppose :

- des travaux de préparation des fondations préalables à la pose ou au montage de l'ouvrage, d'installation et fixation par scellement des poteaux à intervalles réguliers dans le cas des clôtures sur sol ou par platines pour les clôtures sur soubassements maçonnés,
- des travaux de pose ou de montage/assemblage de l'ouvrage.

Leur réalisation nécessite la mise en œuvre de techniques de pose ou de construction spécifiques à chaque type d'ouvrage et aux matériaux employés, notamment en termes d'assemblage, de jointement et de fixation. Elle exige de respecter les niveaux, l'aplomb (verticalité) et les pentes indiqués à l'aide des outils de nivellement pour obtenir la solidité, la régularité/l'alignement et le rendu souhaités.

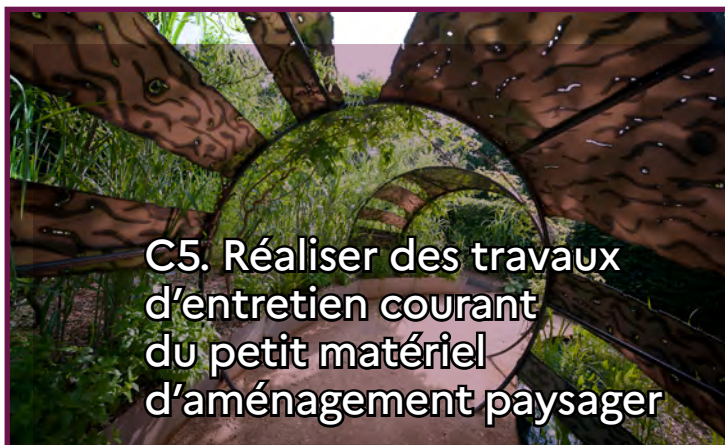
Cadrage de l'évaluation de la capacité C4

Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour valider les deux capacités constitutives de la capacité C4.

C4. Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers		
Capacités constitutives de la C4 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C4.1. Poser des revêtements paysagers	<p>Organisation du travail <i>A partir des consignes données et de son observation de l'avancement des travaux, le candidat prévoit les matériels et les fournitures et adopte un mode opératoire dans la continuité des travaux initiés et qui lui permet d'enchaîner les opérations.</i></p>	<p>Organisation matérielle : préparation et réglage des outils, préparation des fournitures nécessaires (nature + quantité), accessibilité des outils et fournitures en cours de travail</p> <p>Organisation temporelle : logique dans l'enchaînement des opérations de préparation et de pose du revêtement</p> <p>Organisation spatiale : points de démarrage et de fin des travaux (sens du travail)</p> <p>Rythme : fluidité-régularité dans l'avancée du travail, pas ou peu d'interruptions</p> <p>...</p>
	<p>Travail en équipe <i>Le candidat s'intègre dans l'organisation collective et coopère avec ses collègues pour avancer dans le travail demandé.</i></p>	<p>Coordination de son activité avec les activités des collègues, ajustement du rythme/de la cadence de travail, pas de gêne du travail du ou des collègues, communication-échanges d'info : verbaux, non verbaux</p> <p>Demande d'avis ou de conseil des collègues en cas de doute ou d'incertitude</p> <p>Entraide</p> <p>Implication dans la prise en charge collective des aléas dans la réalisation des travaux</p> <p>Prise en compte de l'organisation collective du chantier : distribution des tâches, rotations, horaires de travail fixés, pauses, habitudes de travail de l'entreprise et de l'équipe...</p> <p>...</p>
	<p>Réalisation technique de la pose <i>La technicité du candidat dans la préparation du fonds de forme et l'assemblage des composants permet d'obtenir un revêtement régulier</i></p>	<p>Mise en œuvre des techniques de préparation du fond de forme et de pose du revêtement : prise en compte des repères de niveaux, maniement des outils et matériels, adaptation au contexte de l'ouvrage et aux techniques liées aux matériaux utilisés, précision et soin des gestes, agilité/dextérité.</p> <p>Qualité du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail propre, régulier, uniforme, conforme aux consignes • Remise en ordre, nettoyage <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes</p> <p>Compte-rendu du travail effectué au responsable</p> <p>...</p>

C4. Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers

C4.2. Réaliser des ouvrages de délimitation dans un espace paysager	<p>Organisation du travail <i>A partir des consignes données et de son observation de l'avancement des travaux, le candidat prévoit les matériels et les fournitures et adopte un mode opératoire dans la continuité des travaux initiés et qui lui permet d'enchaîner les opérations.</i></p>	<p>Organisation matérielle : préparation et réglage des outils, préparation des fournitures nécessaires (nature + quantité), accessibilité des outils et fournitures en cours de travail</p> <p>Organisation temporelle : logique dans l'enchaînement des opérations de préparation et de montage de l'ouvrage</p> <p>Organisation spatiale : points de démarrage et de fin des travaux (sens du travail)</p> <p>Rythme : fluidité-régularité dans l'avancée du travail, pas ou peu d'interruptions</p> <p>...</p>
	<p>Travail en équipe <i>Le candidat s'intègre dans l'organisation collective et coopère avec ses collègues pour avancer dans le travail demandé.</i></p>	<p>Coordination de son activité avec les activités des collègues, ajustement du rythme/de la cadence de travail, pas de gêne du travail du ou des collègues, communication-échanges d'info : verbaux, non verbaux</p> <p>Demande d'avis ou de conseil des collègues en cas de doute ou d'incertitude</p> <p>Entraide</p> <p>Implication dans la prise en charge collective des aléas dans la réalisation des travaux</p> <p>Inscription dans l'organisation collective du chantier : distribution des tâches, rotations, horaires de travail fixés, pauses, habitudes de travail de l'entreprise et de l'équipe...</p> <p>...</p>
	<p>Réalisation technique du montage <i>La technicité du candidat dans la préparation des fondations et l'assemblage des composants de l'ouvrage permettent d'obtenir l'aplomb et la verticalité attendus.</i></p>	<p>Mise en œuvre des techniques de préparation et de montage : prise en compte des repères de niveaux, maniement des outils et matériels, adaptation au contexte de l'ouvrage et aux techniques liées aux matériaux utilisés, précision et soin des gestes, agilité/dextérité</p> <p>Qualité du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail propre, régulier, uniforme, conforme aux consignes • Remise en ordre, nettoyage <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes</p> <p>Compte-rendu du travail effectué au responsable</p> <p>...</p>



C5. Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager

C5.1. Réaliser l'entretien quotidien du petit matériel

C5.2. Réaliser des petites réparations du matériel sur les chantiers

La **capacité C5** est dédiée à l'**entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager** utilisé par l'ouvrier spécialisé du paysage sur ses différents chantiers. Ce petit matériel recouvre :

- les différents outils manuels et portatifs, motorisés (2 temps ou électriques : débroussailluse, taille-haie, souffleur, élagueuse perche...) ou non (sécateur, échenilloir, scies, hache, cisaille...),
- les matériels autotractés motorisés (4 temps) les plus couramment utilisés en aménagement paysager : tondeuse, motoculteur, scarificateur...

L'ouvrier spécialisé en paysage est responsable des outils et matériels de travail qui lui sont confiés. Il en prend soin et reste vigilant à l'égard de leur maintien en état de marche pour intervenir dans des conditions optimales d'efficacité et de sécurité sur les chantiers. Il réalise en autonomie :

- les opérations quotidiennes de maintenance préventive dite conditionnelle (Capacité C5.1)
- les opérations de maintenance corrective simple sur les chantiers, en cours de travail, une fois les dysfonctionnements, pannes ou casses survenus (Capacité C5.2).

Ni les matériels autoportés/automoteurs ni les petits engins de chantier ne font partie du petit matériel d'aménagement paysager : l'entretien mécanique des tondeuses autoportées, petits tracteurs équipés espaces verts, minipelles, broyeuses, etc. relève d'une formation spécifique. Ils sont donc exclus du périmètre de la capacité C5.

L'entretien périodique/régulier du matériel en lien avec la maintenance prévisionnelle et programmée, réalisé à intervalles prédéterminés ou selon des critères prescrits par les constructeurs, est également hors périmètre de la capacité C5 : il est souvent externalisé ou confié à des professionnels spécialisés.

Pour les opérations de maintenance, les types et les niveaux de maintenance sont définis dans deux documents de référence :

- La fiche de l'INRS ED 123 réactualisée en Mars 2013 (au format PDF ; 196 Ko) : <https://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TI-ED-123/ed123.pdf>. Elle reste l'outil le plus utilisé dans l'enseignement agricole technique.
- La norme AFNOR NF X 60 000 de 2016.

Le BPA Ouvrier spécialisé en paysage vise les 3 premiers niveaux définis dans ces 2 références.

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C5

Champ de compétences	SPS	Finalité
Entretien du matériel	<ul style="list-style-type: none"> • Inspection quotidienne du matériel avant ou après emploi • Affûtage des outils de coupe • Remplacement de pièces défectueuses en cours de chantier 	<i>Maintenir la fonctionnalité des matériels et des outils</i>

La capacité C5.1 "**Réaliser l'entretien quotidien du petit matériel**" correspond aux opérations de maintenance préventive de base – souvent qualifiées de "1^{er} niveau" - effectuées chaque jour sur l'ensemble du petit matériel, avant et après emploi. Elles permettent à l'ouvrier de garder ses outils fonctionnels et prêts à l'emploi, de travailler en sécurité, de prévenir leur usure prématurée ainsi que les dysfonctionnements/défaillances mécaniques en cours de chantier.

Ces opérations recouvrent notamment :

- Les vérifications/test fonctionnels et contrôles de l'état des matériels avant leur mise en marche : organes de sécurité, fonctionnement des lames, fils de coupe, chaînes, charge de la batterie, niveaux...
- La réalisation, en début et/ou fin de journée, des opérations d'entretien nécessaires à partir des besoins repérés : préparation des mélanges, plein, niveaux, graissage, aiguisages et affûtages, mise en charge des batteries électriques, réglages...
- Le nettoyage systématique, si besoin la désinfection, puis le rangement et le remisage des différents matériels une fois les travaux terminés, en fin de journée puis de chantier.

Tout au long du chantier, l'ouvrier spécialisé en paysage veille à ne pas malmener son matériel en respectant ses conditions d'utilisation. Après utilisation, sur le chantier, il fait en sorte de le stocker/entreposer dans des conditions qui lui évitent la corrosion ou d'autres altérations. Il gère les déchets liés à cet entretien mécanique journalier.

Cet entretien journalier de 1^{er} niveau n'est pas forcément technique, mais est indispensable à un travail dans de bonnes conditions. Il demande régularité et méthode dans les inspections

des différents matériels et les interventions d'entretien pour ne rien oublier, ainsi que soin et minutie.

La **capacité C5.2 "Réaliser des petites réparations du matériel sur les chantiers"** cible les opérations de maintenance corrective simple réalisées en cours de travail sur les chantiers à partir d'un diagnostic simple. Elles visent la remise en état du matériel défectueux, *a minima* provisoire, si possible pérenne, pour pouvoir poursuivre le travail et éviter ainsi l'interruption du chantier.

Elles recouvrent les dépannages superficiels et réparations mineures par remise en état et/ou changement des pièces : échanges standards ou remplacements de composants défectueux selon une procédure simple, sur des organes et accessoires faciles d'accès qui n'exigent ni matériel/équipement spécialisé/spécifique, ni le démontage-remontage complet de l'ensemble de l'appareil. Ces opérations rejoignent celles de la maintenance préventive régulière, mais sont effectuées suite à un dysfonctionnement, une panne ou une casse.

Il peut s'agir par exemple de :

- Réglages de pièces dévissées, desserrées ou distendues : vis de ralenti, tension de courroie ou de câble...
- Changements de pièces cassées ou trop détériorées pour poursuivre le travail : fil, lame, chaîne, bougie, fusible, courroie d'entraînement, câble d'avancement, interrupteur d'un matériel électrique...
- ...

Cadrage de l'évaluation de la capacité C5

Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour valider les deux capacités constitutives de la capacité C5.

C5. Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager		
Capacités constitutives de la C5 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C5.1. Réaliser l'entretien quotidien du petit matériel	<p>Contrôle en continu de l'état du matériel</p> <p><i>Le candidat vérifie de manière systématique la fonctionnalité et la sécurité de son matériel de manière à réduire les risques d'accident et à prévenir les défaillances matérielles et y est attentif tout au long de la journée de travail.</i></p>	<p>Vérification systématique et complète des différents organes et points clés du matériel avant mise en route : respect de la procédure de vérification :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôles des niveaux et de la propreté des filtres, de la tension des courroies et chaînes, ... • Tests fonctionnels des organes de sécurité • Tests fonctionnels des autres organes <p>Repérage des anomalies</p> <p>Respect des conditions d'utilisation du matériel en cours d'usage</p> <p>...</p>
	<p>Réalisation des interventions de maintenance conditionnelle</p> <p><i>Le candidat effectue les différentes opérations nécessaires au bon fonctionnement et à la longévité du matériel.</i></p>	<p>Réalisation des interventions correctives nécessaires : réalisation des niveaux, plein, graissages...</p> <p>Nettoyage, désinfection</p> <p>Rangement/remisage : sur le chantier en cours de journée et en fin de journée, à l'atelier en fin de chantier</p> <p>Tri et gestion des déchets</p> <p>...</p>
C5.2. Réaliser des petites réparations de matériel sur les chantiers	<p>Identification de la panne ou de la défaillance</p> <p><i>Le candidat recherche l'origine de la panne ou de la défaillance, repère l'intervention à effectuer et décide de la conduite à tenir.</i></p>	<p>Repérage de l'anomalie</p> <p>Recherche systématique de l'origine</p> <p>Diagnostic de l'intervention à réaliser</p> <p>Choix de la conduite à tenir : auto-dépannage, changement d'outil/matériel, alerte du responsable pour prise en charge par un tiers</p> <p>...</p>
	<p>Réalisation technique des interventions de maintenance corrective</p> <p><i>Le candidat effectue avec méthode les opérations et/ou changements de pièces nécessaires à la remise en état du matériel.</i></p>	<p>Organisation du travail</p> <p>Dépannage ou réparation : accès à la pièce/élément défectueux, remise en état ou remplacement, remontage, réalisation des réglages, contrôles après intervention...</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail</p> <p>Signalement de la défaillance et de l'intervention effectuée au responsable</p> <p>...</p>



Pour les BPA, il a été décidé qu'une liste préalable d'UCARE construites au niveau national serait indiquée dans le référentiel de certification pour répondre à la demande de France Compétences d'avoir une meilleure visibilité sur ce que recouvre ce dernier bloc.

Les UCARE du BPA Ouvrier spécialisé en paysage ont été construites à partir de celles proposées jusqu'ici par les centres pour le CAPa Jardinier paysagiste et le BPA Travaux des aménagements paysagers. Elles ont ensuite été pensées et définies à partir de plusieurs critères :

- Un ensemble de travaux et situations qui donnerait une employabilité supplémentaire à un ouvrier spécialisé en paysage,
- qui a directement à voir avec son métier (≈ continuité)
- soit comme diversification complémentaire de son activité principale,
- soit comme spécialisation-approfondissement
- et parfois dans une perspective plus "prospective", appuyé sur les nouvelles pratiques qui émergent en lien avec l'agroécologie.

La capacité C6 correspondant à l'UCARE est à choisir en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière parmi les cinq propositions indiquées dans le référentiel de certification :

C6A. Réaliser des travaux manuels d'ouverture de milieux

C6B. Réaliser des travaux manuels de petit bûcheronnage

C6C. Installer un réseau d'arrosage simple

C6D. Réaliser des travaux de taille d'arbres et arbustes fruitiers

C6E. Réaliser des travaux mécanisés préalables à l'implantation d'aménagements paysagers

Comme pour toutes les autres capacités techniques du BPA Ouvrier spécialisé en paysage, le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour la certification de l'ensemble des capacités C6 correspondant aux UCARE.

C6A. Réaliser des travaux manuels d'ouverture de milieux

Cette capacité recouvre les différents travaux manuels d'entretien et parfois de restauration d'espaces paysagers spécifiques, situés dans des zones plus rustiques/naturelles et parfois sensibles dont la fréquentation est moindre : espaces boisés, berges de rivières ou de points d'eau... Ces travaux d'ouverture visent le maintien de la multifonctionnalité de ces espaces : l'objectif est à la fois de permettre leur accès aux promeneurs et usagers et de favoriser la biodiversité, en respectant leur fragilité et leur spécificité. Ils demandent la manipulation d'outils peu utilisés sur les chantiers traditionnels d'aménagement paysager : débroussailluse forestière et tronçonneuse. Leur réalisation suppose une attention plus importante à la préservation du milieu et à sa fonction écologique, une sélectivité dans les choix de débroussaillage et de coupes-abattage. Elle s'appuie sur la reconnaissance des espèces locales à préserver et valoriser et de celles envahissantes à éliminer ou contenir.

UCARE – C6 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
<p>UC6A</p> <p>C6A. Réaliser des travaux manuels d'ouverture de milieux</p>	<p>6A.1. Réaliser des travaux de débroussaillage sélectif sur la végétation herbacée</p> <p><i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>	<p>Ouverture ou entretien d'un sentier de randonnée</p> <p>Entretien d'un accès à un point d'eau</p> <p>Réalisation d'un dégagement sélectif dans un milieu arboré</p>	<p>Observation de la végétation dans le site d'intervention</p> <p>Le candidat prend en compte les dynamiques d'évolution des végétaux et leurs fonctions dans le site pour décider de ses interventions sur la végétation/strate herbacée et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation.</p> <p>Organisation du travail</p> <p>A partir des consignes données et de son observation, le candidat prévoit les matériels et les fournitures et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations.</p> <p>Réalisation technique du débroussaillage</p> <p>La technicité du candidat dans les travaux d'élimination sélective de la végétation permet de maintenir la multifonctionnalité du milieu : fonction récréative, préservation de la biodiversité.</p>
	<p>6A.2. Réaliser des travaux au sol de coupes et d'abattage sélectifs sur la végétation arborée et arbustive</p> <p><i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>	<p>Abattage directionnel de petits bois</p> <p>Ebranchage au sol</p> <p>Recépage d'un arbre ou d'un arbuste</p>	<p>Observation de la végétation dans le site d'intervention</p> <p>Le candidat prend en compte les dynamiques d'évolution des végétaux et leurs fonctions dans le site pour décider de ses interventions sur la végétation ligneuse et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation.</p> <p>Organisation du travail</p> <p>A partir des consignes données et de son observation, le candidat prévoit les matériels et les fournitures et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations.</p> <p>Réalisation technique des interventions</p> <p>La technicité du candidat dans les travaux d'abattage et de coupes permet de maintenir la multifonctionnalité du milieu : fonction récréative, préservation de la biodiversité.</p>

C6B. Réaliser des travaux manuels de petit bûcheronnage

Cette capacité vise des travaux d'abattage au sol, de débitage et d'évacuation d'arbres et arbustes ornementaux de petits diamètres – inférieurs à 22,5 cm de diamètre – situés dans les espaces verts publics ou privés ou en bordure des voies de circulation : sujets âgés, fragilisés ou malades, ou sujets indésirables dans un nouveau projet d'aménagements paysagers. Les ouvriers paysagistes peuvent être occasionnellement amenés à les couper pour prévenir les risques qu'ils représentent ou en réponse à la commande d'un client.

Ces interventions qui demandent une préparation en fonction des contraintes du site et de l'état de l'arbre requièrent une utilisation sûre de la tronçonneuse et le recours aux techniques élémentaires d'abattage et de découpe au sol.

UCARE – C6 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
<p>UC6B C6B. Réaliser des travaux manuels de petit bûcheronnage</p>	<p>6B.1. Réaliser l'abattage d'arbres et arbustes ornementaux de petits diamètres dans des espaces paysagers <i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>	<p>Abattage directionnel d'un petit bois suivant son penchant naturel</p>	<p>Diagnostic de l'arbre dans son contexte Le candidat identifie les caractéristiques de l'arbre et les risques liés à son abattage dans son environnement pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation. Organisation du travail en sécurité sur le chantier A partir des consignes données et de son diagnostic, le candidat vérifie son matériel, sécurise son intervention sur le chantier et adopte un mode opératoire qui lui permet d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'ergonomie. Réalisation technique de l'abattage La manipulation de la tronçonneuse par le candidat dans la préparation et l'abattage de l'arbre lui permet de contrôler sa chute et de préserver les éléments à proximité.</p>
	<p>6B.2. Réaliser le débitage et l'évacuation d'arbres et des arbustes ornementaux dans des espaces paysagers <i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>	<p>Découpe d'un arbre tombé au sol Reprise d'une souche Traitement des rémanents</p>	<p>Diagnostic de l'arbre ou de l'arbuste au sol Le candidat prend en compte les caractéristiques de l'arbre ou de l'arbuste au sol, les forces qui s'exercent et les risques liés à la découpe pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation. Organisation du travail en sécurité sur le chantier A partir des consignes données et de son observation, le candidat vérifie son matériel et adopte un mode opératoire qui lui permet d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'ergonomie. Réalisation technique des découpes et des broyats Le candidat utilise sa tronçonneuse de manière à obtenir un résultat conforme aux consignes et à accélérer la décomposition du bois laissé à terre.</p>

C6C. Installer un réseau d'arrosage simple

Cette capacité cible l'installation de réseaux d'arrosage enterrés dans des jardins de particuliers ou résidentiels, à partir de consignes précises et/ou d'un plan d'exécution et de l'implantation du chantier. L'ouverture puis le remblai de tranchées effectués mécaniquement à l'aide d'une trancheuse, d'une mini-pelle, etc. supposent une manipulation précise du matériel/engin pour obtenir des parois stables, un fond de forme régulier conforme aux côtes du chantier puis un remblai résistant et stable dans la durée. La pose, le raccordement et le réglage des différents éléments (tuyaux, regards, électrovannes, asperseurs...) exigent des techniques adaptées au type de matériau (PVC, polyéthylène...) pour obtenir un réseau d'arrosage étanche et fonctionnel.

UCARE - C6 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
UC6C C6C. Installer un réseau d'arrosage simple	6C.1. Réaliser des travaux mécanisés d'ouverture et de remblayage de tranchées <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	Ouverture mécanique d'une tranchée Réglage d'un fond de forme Remblayage mécanique d'une tranchée	Organisation du travail A partir des consignes données et de son observation des caractéristiques du chantier, le candidat adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations. Réalisation technique des travaux de déblai et remblai de la tranchée La technicité du candidat dans l'utilisation des engins permet d'obtenir une tranchée aux dimensions voulues, aux parois stables et dont le fond est régulier, puis un remblai résistant et stable dans le temps.
	6C.2. Effectuer le montage des éléments du réseau d'arrosage <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	Montage d'un réseau en PVC ou en polyéthylène Mise en place d'une électrovanne Mise en eau du réseau	Organisation du travail A partir des consignes données et de son observation des caractéristiques du chantier, le candidat adopte un mode opératoire dans la continuité des travaux initiés qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations. Réalisation technique de la pose et de l'assemblage des composants du réseau La technicité du candidat dans la mise en place et l'assemblage entre eux des différents éléments hydrauliques et électriques permet de rendre le réseau étanche et fonctionnel.

C6D. Réaliser des travaux de taille d'arbres et arbustes fruitiers

Cette capacité recouvre les différents travaux de taille d'ensembles d'arbres ou d'arbustes fruitiers de différentes espèces, dans des jardins privés, parcs publics, vergers. Ces différentes tailles visent à réguler la production en cherchant un équilibre feuilles-fruits-branches pour favoriser le potentiel fructifère de l'arbre ou de l'arbuste. Les techniques à utiliser varient selon les espèces fruitières (à noyaux, pépins, à coques, agrumes, petits fruits rouges...): elles supposent de connaître les spécificités de développement de chacune de ces espèces pour pouvoir "lire l'arbre" et adapter ses/les coupes. Leur mise en œuvre requiert des sécateurs soigneusement entretenus (affutage, nettoyage, désinfection) et une vigilance envers les gestes et postures au travail.

UCARE – C6 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
UC6D C6D. Réaliser des travaux de taille d'arbres et arbustes fruitiers	6D.1. Réaliser des tailles de fructification d'arbres et arbustes fruitiers <i>Evaluation en situation professionnelle</i> <i>L'épreuve pour valider cette capacité s'appuiera a minima sur la taille de deux espèces d'arbres ou arbustes différentes</i>	Taille de fructification d'un arbre fruitier : à noyaux, pépins, coques, agrumes Taille de fructification d'un arbuste à petits fruits rouges	Diagnostics des fruitiers Le candidat évalue l'état et les besoins des arbres et/ou arbustes fruitiers pour décider de ses coupes et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation Réalisation technique des tailles de fructification La technicité du candidat dans les coupes favorise le potentiel fructifère des fruitiers
	6D.2. Réaliser des tailles de formation et de restructuration de fruitiers <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	Taille de formation d'un jeune fruitier Taille de restructuration d'un arbre ou d'un arbuste âgé, abimé ou abandonné	Diagnostic du fruitier Le candidat évalue l'état et les besoins de l'arbre et ou de l'arbuste fruitier pour décider de ses coupes et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation Réalisation technique de la taille de formation ou de restructuration La technicité du candidat dans les coupes permet le développement du fruitier dans la forme souhaitée et de favoriser ou restaurer son potentiel fructifère

C6E. Réaliser des travaux mécanisés préalables à l'implantation d'aménagements paysagers

Cette capacité cible les travaux de préparation d'un chantier de mise en place de végétaux ou d'ouvrages paysagers réalisés à la minipelle : travaux de nettoyage et dégagement du terrain d'abord, puis, à partir de l'implantation du chantier, travaux de déblais-remblais de trous, fosses et tranchées ainsi que de terrassements et de nivellements de surfaces planes. Tous requièrent une utilisation en sécurité de la minipelle : elle suppose une préparation technique en amont du démarrage/de la mise en route de l'engin. Elle intègre également les contraintes du chantier (obstacles, réseaux...) et respecte les côtes et les pentes demandées.

UCARE – C6 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
UC6E C6E. Réaliser des travaux mécanisés préalables à l'implantation d'aménagements paysagers	<p>6E.1. Réaliser des travaux mécanisés de nettoyage d'un chantier d'aménagement paysage</p> <p><i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>	<p>Démolition d'un ancien muret</p> <p>Arrachage d'un végétal indésirable</p> <p>Transplantation d'un végétal</p>	<p>Diagnostic de l'intervention sur le chantier</p> <p>A partir des consignes et de l'observation du chantier, le candidat évalue le travail à faire pour décider de son mode opératoire en accord avec son responsable</p> <p>Préparation technique de la minipelle</p> <p>Le candidat assure le nettoyage de l'engin et réalise les vérifications, les opérations correctives et les réglages lors de sa mise en route de manière à travailler en sécurité et à préserver la fonctionnalité de l'engin</p> <p>Réalisation technique des opérations de nettoyage</p> <p>Le candidat manœuvre la minipelle en fonction des contraintes du chantier, de manière à obtenir un terrain permettant l'implantation de l'aménagement paysager.</p>
	<p>6E.2. Réaliser des fouilles et des petits travaux de terrassements en déblais et remblais pour un chantier d'aménagement paysager</p> <p><i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>	<p>Creusement d'une fosse de plantation</p> <p>Creusement d'une fouille d'un ouvrage paysager</p> <p>Creusement d'une tranchée pour un réseau</p> <p>Remblayage d'une tranchée de réseau</p> <p>Décaissement mécanique d'une zone</p> <p>Nivellement d'une zone</p>	<p>Diagnostic de l'intervention sur le chantier</p> <p>A partir des consignes, de l'observation du chantier et de son implantation, le candidat évalue le travail à faire pour décider de son mode opératoire en accord avec son responsable</p> <p>Préparation technique de la minipelle</p> <p>Le candidat assure le nettoyage de l'engin et réalise les vérifications, les opérations correctives et les réglages lors de sa mise en route de manière à travailler en sécurité et à préserver la fonctionnalité de l'engin</p> <p>Réalisation technique de la fouille ou des travaux de terrassement</p> <p>Le candidat manœuvre la minipelle en fonction des contraintes du chantier, de manière à obtenir une fouille ou un terrassement aux dimensions et avec les caractéristiques attendues.</p>

Champs de compétences et situations professionnelles

Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel d'activités du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage".

La compétence est une combinatoire de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements...¹ – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives, c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans l'emploi visé par le BPA. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence leurs activités.

Champs de compétences et situations professionnelles significatives du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage"

Dans une approche située des compétences et des formations qui permettent de les développer, les situations sont au cœur de la construction du référentiel.

Les situations professionnelles significatives sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels, titulaires de l'emploi visé par le diplôme et supérieurs hiérarchiques. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Des aspects prospectifs relatifs à l'emploi visé, des nécessités politiques ou réglementaires ainsi que des visées stratégiques, sociales ou éducatives, peuvent également être prises en compte.

¹ L'analyse du travail réalisée ne retient que les "ressources" qui peuvent être développées par la formation ou par l'expérience : n'y figurent ni les aptitudes ni les qualités personnelles.

Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates à maîtriser ?
- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?
- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?
- ...

Les SPS correspondent aux quelques situations qui mettent en jeu les compétences-clés de l'emploi type visé par le BPA : elles sont au cœur du travail, fondamentales/incontournables dans l'emploi et constituent une mise en relief de ce dernier. Par nature, elles sont en nombre réduit. Si elles sont maîtrisées, elles permettent au professionnel de prendre en charge les autres situations constitutives de son emploi : il est/sera en mesure de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser tous les travaux en lien avec son emploi.

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du BPA. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence de l'ouvrier spécialisé en paysage qui réalise différents travaux courants spécifiques d'entretien et de mise en place des végétaux ainsi que des réalisations d'ouvrages d'aménagements paysagers.

Champs de compétences	SPS	Finalités
Entretien des végétaux	Taille de haie Taille d'entretien courant d'un arbuste Entretien d'un massif Désherbage manuel Tonte d'un gazon Fauche d'une prairie Débroussaillage d'herbes hautes	<i>Réguler le développement des végétaux en fonction de leurs rôles et des usages des espaces paysagers</i>
Mise en place de végétaux	Mise en place d'un massif Mise en place d'une haie Plantation d'un arbre Réalisation d'une surface enherbée par semis Réalisation d'un gazon par placage	<i>Aménager un espace végétalisé à partir des consignes et du plan d'exécution</i>
Réalisation d'ouvrages d'aménagements paysagers	Tour du chantier avec le responsable Réalisation d'un dallage Réalisation d'un pavage Pose d'une clôture Pose d'une bordure Réalisation d'un ouvrage de retenue de sol Montage d'un muret paysager maçonné	<i>Installer un ouvrage à partir des consignes et du plan d'exécution</i>
Entretien du matériel	Inspection quotidienne du matériel avant ou après emploi Affûtage des outils de coupe Remplacement de pièces défectueuses en cours de chantier	<i>Maintenir la fonctionnalité des matériels et des outils</i>

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation spécifique liée au secteur en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement.

Dans les certifications professionnelles en UC du Ministère chargé de l'agriculture, les SPS répondent à différents rôles et usages :

- Elles donnent à voir aux professionnels partenaires du MASA, élus dans les instances de validation des certifications et maîtres de stages et d'apprentissage, la mise en relief de l'emploi visé par le diplôme et ce qui est au cœur du travail et incontournable dans cet emploi, à partir de quoi la certification – capacités et critères – a été construite.
- Pour les centres qui mettent en œuvre la certification, elles sont autant de repères sur les familles de situations auxquelles confronter en priorité les stagiaires et apprentis en formation pour permettre à ces derniers de développer les différentes capacités constitutives du diplôme.

- Elles constituent également pour les centres des repères pour construire les situations d'évaluation à partir de situations professionnelles permettant d'évaluer et de certifier le développement des capacités attestées par le diplôme.
- Pour les apprentis et candidats potentiels, associées aux capacités qui les recouvrent, elles renseignent plus précisément sur ce que recouvre la certification, ce qui sera travaillé en formation et sera attesté au terme du parcours.

Dans les formations professionnelles en UC, les situations de travail sont à la fois origine, moyen et fin de la formation.

ANNEXES

Annexe 1 :

Cadrage national du plan d'évaluation du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage"

Annexe 2 :

Arrêté de création du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage" du 23 janvier 2024

Annexe 3 :

Repères sur les questionnements pour conduire les entretiens d'évaluation et recueillir l'avis des maîtres de stage ou d'apprentissage sur le développement des capacités de leurs stagiaires ou apprentis

ANNEXE 1 - Cadrage national du plan d'évaluation du BPA "Ouvrier spécialisé en paysage"

Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour la certification de l'ensemble des capacités (hormis la C1)

UC - Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>UC 1 - C1 Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage</p>	<p>C1.1. Intégrer le milieu professionnel de l'aménagement paysager</p>	<p>Appropriation des références du milieu professionnel Le candidat mobilise des repères sur l'organisation du secteur, sa culture et ses évolutions</p> <p>Expression d'un positionnement professionnel personnel Le candidat développe une réflexion personnelle sur sa façon d'investir et d'exercer l'emploi d'ouvrier du paysage</p>
	<p>C1.2. Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques</p>	<p>Identification des impacts de pratiques sur des ressources communes Le candidat fait le lien entre enjeux agroécologiques et pratiques professionnelles de l'ouvrier du paysage</p> <p>Comparaison de pratiques possibles au regard d'un enjeu agroécologique Le candidat se réfère à d'autres pratiques possibles, plus ou moins impactantes ; il est en mesure d'évaluer les avantages et inconvénients de chacune</p>
<p>UC 2 - C2 Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés</p>	<p>C2.1. Réaliser l'entretien de surfaces plantées ESP L'épreuve pour valider la C2.1 portera sur une combinaison d'opérations d'entretien, dont au moins une situation de taille en lien avec les SPS du champ Entretien des végétaux</p>	<p>Diagnostic des végétaux dans leur contexte Le candidat évalue l'état, les besoins et le rôle de chaque végétal pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation</p> <p>Réalisation technique des interventions d'entretien A partir des consignes données et de son diagnostic, le candidat s'organise dans son travail et sa technicité favorise la croissance et le développement des végétaux</p> <p>Finitions du chantier Le candidat rend un chantier propre et conforme aux consignes</p>
	<p>C2.2. Réaliser l'entretien de surfaces enherbées ESP</p>	<p>Observation de l'enherbement dans son contexte Le candidat évalue l'état, les besoins et la fonction de la surface enherbée pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation</p> <p>Organisation du travail A partir des consignes données et de son observation, le candidat prévoit les matériels et les fournitures et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations</p> <p>Réalisation technique des interventions d'entretien La technicité du candidat dans les coupes et les soins favorise la bonne santé de l'enherbement</p>

UC - Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>UC 3 - C3 Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers</p>	<p>C3.1. Réaliser des travaux de plantation de végétaux ESP</p>	<p>Observation des végétaux dans leur contexte Le candidat prend en compte la nature de chaque végétal, son état, ses besoins et son rôle dans le contexte d'implantation pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation</p> <p>Réalisation technique des interventions A partir des consignes données et de son observation, le candidat s'organise dans son travail et sa technicité dans la préparation du sol et la mise en place des végétaux favorise leur reprise</p> <p>Finitions du chantier Le candidat rend un chantier propre et conforme aux consignes données</p>
	<p>C3.2. Réaliser des travaux d'enherbement ESP</p>	<p>Observation de la surface à enherber dans son contexte Le candidat prend en compte les caractéristiques et les usages du lieu d'implantation pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation</p> <p>Organisation du travail A partir des consignes données et de son observation, le candidat prévoit les matériels et les fournitures et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations</p> <p>Réalisation technique des interventions en lien avec l'enherbement La technicité du candidat dans la préparation du sol et l'installation du gazon ou de la prairie favorise la levée ou la reprise de la couverture végétale</p>
<p>UC 4 - C4 Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers</p>	<p>C4.1. Poser des revêtements paysagers ESP</p>	<p>Organisation du travail A partir des consignes données et de son observation de l'avancement des travaux, le candidat prévoit les matériels et les fournitures et adopte un mode opératoire dans la continuité des travaux initiés et qui lui permet d'enchaîner les opérations</p> <p>Travail en équipe Le candidat s'intègre dans l'organisation collective et coopère avec ses collègues pour avancer dans le travail demandé</p> <p>Réalisation technique de la pose La technicité du candidat dans la préparation du fonds de forme et l'assemblage des composants permet d'obtenir un revêtement régulier</p>
	<p>C4.2. Réaliser des ouvrages de délimitation dans un espace paysager ESP</p>	<p>Organisation du travail A partir des consignes données et de son observation de l'avancement des travaux, le candidat prévoit les matériels et les fournitures et adopte un mode opératoire dans la continuité des travaux initiés et qui lui permet d'enchaîner les opérations</p> <p>Travail en équipe Le candidat s'intègre dans l'organisation collective et coopère avec ses collègues pour avancer dans le travail demandé</p> <p>Réalisation technique du montage La technicité du candidat dans la préparation des fondations et l'assemblage des composants de l'ouvrage permet d'obtenir l'aplomb et la verticalité attendus</p>

UC - Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>UC 5 - C5 Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager</p>	<p>C5.1. Réaliser l'entretien quotidien du petit matériel ESP</p>	<p>Contrôle en continu de l'état du matériel Le candidat vérifie de manière systématique la fonctionnalité et la sécurité de son matériel de manière à réduire les risques d'accident et à prévenir les défaillances matérielles et y est attentif tout au long de la journée de travail</p> <p>Réalisation des interventions de maintenance conditionnelle Le candidat effectue les différentes opérations nécessaires au bon fonctionnement et à la longévité du matériel</p>
	<p>C5.2. Réaliser de petites réparations du matériel sur les chantiers ESP</p>	<p>Identification de la panne ou de la défaillance Le candidat recherche l'origine de la panne ou de la défaillance, repère l'intervention à effectuer et décide de la conduite à tenir</p> <p>Réalisation technique des interventions de maintenance corrective Le candidat effectue avec méthode les opérations et/ou changements de pièce nécessaires à la remise en état du matériel</p>
<p>UCARE- C6</p>	<p>Bloc à choisir dans la liste du référentiel de certification en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière. ESP</p>	<p>Cf. Modalités d'évaluation spécifiques et critères des UCARE indiqués dans le référentiel de certification.</p>

ESP = évaluation en situation professionnelle

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 23 janvier 2024 portant création de l'option « ouvrier spécialisé en paysage » du brevet professionnel agricole et fixant ses conditions de délivrance

NOR : AGRE2402056A

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 811-166-1 à D. 811-166-8 ;

Vu le code du travail ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2007 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel agricole option « travaux des aménagements paysagers » ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2014 relatif à la procédure d'habilitation pour la mise en œuvre des unités capitalisables et du contrôle en cours de formation pour les diplômes et titres de l'enseignement agricole préparés par les voies de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2020 fixant les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement agricole peuvent délivrer à leurs apprenants une attestation d'aptitude à la conduite en sécurité valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative interministérielle « agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces » en date du 21 novembre 2023 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole en date du 22 décembre 2023,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé un brevet professionnel agricole option « ouvrier spécialisé en paysage ».

Cette option est préparée dans les établissements d'enseignement habilités selon l'arrêté du 13 janvier 2014 susvisé.

Art. 2. – L'option « ouvrier spécialisé en paysage » du brevet professionnel agricole est définie par un référentiel de diplôme.

Celui-ci comporte :

- a) Un référentiel d'activités ;
- b) Un référentiel de compétences ;
- c) Un référentiel d'évaluation.

Le référentiel de diplôme de l'option « ouvrier spécialisé en paysage » figure en annexe I du présent arrêté.

Art. 3. – Le diplôme du brevet professionnel agricole option « ouvrier spécialisé en paysage » est délivré selon la modalité des unités capitalisables. Il s'obtient par la capitalisation de six unités, dont une unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi (UCARE) dont une liste indicative est fournie dans le référentiel.

Art. 4. – Conformément à l'article D. 811-166-3 du code rural et de la pêche maritime, dans le cas d'une préparation par la voie de l'apprentissage, la durée de la formation nécessaire à la préparation de l'option « ouvrier spécialisé en paysage » du brevet professionnel agricole est d'au moins 800 heures en centre de formation pour 2 ans. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues par le code du travail.

Conformément à l'article D. 811-166-4 du code rural et de la pêche maritime, dans le cas d'une préparation par la voie de la formation professionnelle continue, la durée de la formation conduisant à la délivrance de l'option « ouvrier spécialisé en paysage » du brevet professionnel agricole est d'au moins 800 heures en centre de formation. La durée de la formation en milieu professionnel est comprise entre huit et 12 semaines. Les durées minimales de la formation en centre et en milieu professionnel peuvent être réduites, après évaluation de positionnement du candidat organisé par le centre de formation.

Art. 5. – Un jury tel que prévu à l'article D. 811-166-7 du code rural et de la pêche maritime est chargé de la validation des plans de formation et d'évaluation. Il s'assure que les modalités d'évaluation sont en conformité avec celles prévues réglementairement.

Art. 6. – Les candidats ayant suivi la totalité de la formation relative au référentiel du diplôme du brevet professionnel agricole option « ouvrier spécialisé en paysage » peuvent se voir délivrer une attestation valant le certificat d’aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) conformément aux dispositions prises par l’arrêté du 20 mai 2020 susvisé.

Art. 7. – Les dispositions du présent arrêté s’appliquent à compter du 1^{er} janvier 2024.

A compter de cette date, les habilitations de centres de formation sont accordées pour le brevet professionnel agricole option « ouvrier spécialisé en paysage » créé par le présent arrêté.

Art. 8. – A compter du 1^{er} janvier 2025, les habilitations en cours sur l’option « travaux des aménagements paysagers » du brevet professionnel agricole n’ouvrent plus droit à création de nouvelle cohorte d’inscription aux examens. Ces habilitations sont caduques à l’issue de la dernière session d’examens organisée pour les candidats inscrits aux examens avant le 1^{er} janvier 2025.

Les dispositions de l’arrêté 4 avril 2007 susvisé demeurent toutefois en vigueur pour les candidats ayant commencé la formation avant le 1^{er} janvier 2025, jusqu’au terme de celle-ci.

L’arrêté du 4 avril 2007 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel agricole option « travaux des aménagements paysagers » est abrogé à partir du 1^{er} janvier 2027.

Art. 9. – A compter du 1^{er} janvier 2025, les inscriptions de candidats au brevet professionnel agricole option « travaux des aménagements paysagers » ne sont plus possibles.

Les candidats ayant débuté le brevet professionnel agricole option « travaux des aménagements paysagers » créé par l’arrêté du 4 avril 2007 susvisé avant le 1^{er} janvier 2025, bénéficient des dispositions de l’arrêté du 4 avril 2007 susvisé jusqu’à la fin de leur parcours de formation.

A l’issue de la dernière session d’examens, les candidats ajournés conservent le bénéfice des blocs de compétences validés, mais ils ne peuvent plus prétendre à la validation du brevet professionnel agricole option « travaux des aménagements paysagers » créé par l’arrêté du 4 avril 2007 susvisé. Ces candidats doivent obligatoirement s’inscrire à la préparation du brevet professionnel agricole option « ouvrier spécialisé en paysage » créé par le présent arrêté. Ils peuvent faire reconnaître leurs acquis dans le cadre du nouveau brevet professionnel agricole, selon les termes de l’annexe II du présent arrêté et ce jusqu’à la rénovation de l’option créée par le présent arrêté.

Art. 10. – Le directeur général de l’enseignement et de la recherche, les directeurs régionaux de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt et les directeurs de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt au ministère de l’agriculture et de la souveraineté alimentaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 janvier 2024.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général de l’enseignement
et de la recherche,*
B. BONAIME

ANNEXE 3 - Repères sur les questionnements pour conduire les entretiens d'évaluation et recueillir l'avis des maîtres de stage ou d'apprentissage sur le développement des capacités de leurs stagiaires ou apprentis

L'entretien d'évaluation

L'entretien d'évaluation est :

- d'une part, un entretien d'explicitation qui doit permettre à l'évaluateur, en lien avec le périmètre de la capacité et le sujet de l'épreuve, de recueillir les éléments sur les résultats obtenus, la réalisation, le raisonnement du candidat dans une ou plusieurs situations vécues,
- d'autre part, un questionnement sur l'adaptation du raisonnement dans d'autres situations de la même famille ainsi que dans les autres situations que la capacité recouvre.

Cet entretien peut se réaliser à partir d'une ou plusieurs situations professionnelles vécues par le candidat dans son entreprise de stage/apprentissage en lien avec le sujet de l'épreuve et retenues par lui pour être supports de l'évaluation. Il peut également s'appuyer sur une ou plusieurs situations professionnelles observées par le formateur-évaluateur : dans ce second cas, le questionnement initial sur le contexte sera moins utile.

Soit le candidat a préparé une petite présentation : il expose rapidement la (ou les) situation vécue, son contexte et ses caractéristiques ; puis un échange s'engage entre lui et le formateur pour mettre à jour la façon dont il a pris en charge la (ou les) situation : ce qu'il a fait, ce qu'il a raisonné, comment il s'est adapté.

Soit le candidat n'a pas préparé de présentation et l'entretien s'engage directement.

Le tableau suivant présente, à partir du contexte posé, des exemples de questions qui peuvent être posées pour investiguer les différentes catégories de l'action du candidat en situation et évaluer le développement de sa capacité. Ce sont des questions-types, génériques, qui sont à contextualiser en fonction de l'épreuve, des critères et des indicateurs précisés dans la grille d'évaluation.

Il ne s'agit pas de tout investiguer et de poser l'ensemble des questions proposées. Ces propositions de questions ne constituent pas non plus une trame d'entretien à utiliser de manière chronologique.

<p>Contexte</p>	<p>Le formateur-évaluateur cherche des informations sur les caractéristiques de la situation.</p> <p>Buts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider le candidat à focaliser sur une situation vécue qu'il rapporte et des moments précis de cette situation. • Permettre au formateur-évaluateur de se faire une représentation de la situation rapportée par le candidat. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'aurais besoin de vous visualiser dans la situation : vous pourriez m'en dire un peu plus ? • C'était où ? Quand ? A quel moment ? • Vous étiez seul ? Vous travailliez avec qui ? • Vous deviez faire quoi ? Quelles consignes vous avait-on donné ? • Quel temps faisait-il ? • Vous aviez quels outils ? • Comment était le chantier/l'intervention ? Quelles étaient ses caractéristiques ? Qu'est-ce qu'il/elle avait de particulier ? <p>..</p>
<p>Résultats</p>	<p>Le formateur-évaluateur cherche des informations sur la réussite, le résultat final du travail : performance finale, conformité à la commande...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au final, à quel résultat êtes-vous arrivé ? • Le maître de stage/apprentissage en a-t-il dit quelque chose ?
<p>Réalisation</p>	<p>Le formateur-évaluateur cherche à appréhender comment le candidat s'y est pris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il s'intéresse au déroulement chronologique du travail dans la situation rapportée, à la succession des opérations (le quoi). - A certains moments clés ou délicats de la situation, il cherche à percevoir la façon dont le candidat s'y est pris pour réaliser le travail (le comment) : • Son autonomie • Son coup de main : conformité à des gestes professionnels, rapidité, rythme, habileté-fluidité... • Ses comportements professionnels : respect de la sécurité, application des principes d'ergonomie, prise en compte des impacts de son travail sur les ressources communes, attention aux végétaux et à leur contexte, relation aux animaux... • La coopération avec les autres : coordination du travail du candidat avec celui des autres <p>But : éclairer les résultats et gestes observables, la partie visible de l'action du candidat au cours de son travail dans la ou les situations rapportée/s.</p>	<p>En complément de l'exposé initial du travail réalisé par le candidat, le formateur peut faire préciser :</p> <p>⇒ Sur le déroulement chronologique du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles ont été les étapes du travail ? Comment vous y êtes-vous pris ? • Au début, vous avez commencé par faire quoi ? Et ensuite ? Et ensuite encore ? • A la fin, vous avez fait quoi ? • Et sur cette opération X [à nommer], à ce moment-là, comment avez-vous fait ? • Quels incidents ou aléas avez-vous rencontrés ? <p>⇒ Sur la façon dont le candidat s'y est pris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le travail à réaliser [à nommer], c'est vous qui avez choisi cet outil [à nommer] ? C'est vous qui avez décidé de faire de cette façon ? Vous en avez discuté avec quelqu'un ? • Vous dites qu'à ce moment, vous avez remarqué quelque chose qui pouvait poser problème sur les végétaux/le chantier [Imprévu ou aléa à nommer] : Vous avez fait quoi ? • Pour faire ce travail/Avec cet outil [à nommer], vous vous y êtes pris comment ? Il y avait un geste particulier à faire/un coup de main à prendre ? Vous êtes à l'aise/rapide avec ce geste ? • Quelles précautions avez-vous prises (vis-à-vis de la sécurité, de l'ergonomie, des impacts sur l'environnement) ? • Et par rapport à votre collègue ? Lui faisait quoi et vous quoi exactement ? Comment vous vous êtes entendus pour travailler comme ça ? <p>..</p>

	<p>Au fur et à mesure du récit du déroulement du travail par le candidat, sur des moments précis qu'il rapporte (début, fin, moments clés ou délicats), le formateur-évaluateur s'intéresse au raisonnement du candidat dans la situation et questionne les différents éléments qu'il a utilisés et mis en lien pour réaliser le travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les buts • Les prises d'informations • Les connaissances et règles d'actions <p>But : mettre à jour – on parle d'élucider – les raisonnements tenus par le candidat au cours de son travail dans la ou les situations rapportées/s, la partie invisible de son action.</p>	<p>Sur les buts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel était le but du travail à réaliser ? Avez-vous fait du bon travail ? Sur quoi vous appuyez-vous pour le dire ? • Quel résultat cherchiez-vous à obtenir ? • Quand ça ne marche pas bien, c'est comment ? <p>Sur les prises d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quand vous êtes arrivé, qu'est-ce que vous avez remarqué de particulier sur ce chantier ? • A quoi/quelles caractéristiques fallait-il prêter attention ? Sur quels points fallait-il être particulièrement attentif/vigilant ? Quels sont les éléments observés dans la situation qui pouvaient perturber la réalisation ? • Qu'est-ce que vous avez regardé/senti/pris en compte pour démarrer votre travail ? Puis pour le corriger ? Le faire évoluer ? • Comment avez-vous ajusté votre travail ? Quand vous faites ce travail [à nommer], à quoi vous voyez/comment contrôlez-vous qu'il est bien fait/qu'il se déroule bien ? <p>Sur les connaissances-règles d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce mot que vous avez employé [à nommer], qu'est-ce que vous voulez dire par là ? • Vous venez de me dire que vous aviez fait ça/ utilisé cet outil [à nommer] : comment saviez-vous que c'était ça/comme ça que vous deviez faire ? • Pour faire ce travail/Avec cet outil [à nommer], vous avez dit que vous faisiez ce/s geste/s [à nommer] : vous pouvez me montrer/m'en dire un peu plus ? • A quoi voyez-vous qu'il faut faire ça ? Si vous ne le faites pas, il se passe quoi ? Et si vous voulez obtenir tel résultat, vous faites comment ? • Pour faire ce travail [à nommer], qu'est-ce qui est important à faire/he pas faire ? • Que faites-vous de mieux qu'avant dans ce type de situation ?
--	--	--

<p>Adaptation du raisonnement</p> <p>Variabilité (au sein d'une famille de situation) / Diversité (des situations)</p>	<p>Le formateur-évaluateur cherche à appréhender les adaptations du raisonnement du candidat</p> <ul style="list-style-type: none"> à des variations de la même situation (dans la même famille), aux autres situations couvertes par la capacité. <p>But : apprécier la capacité de transfert du candidat, la construction d'un modèle/schéma d'action qui lui permet de transférer ce qu'il a construit à d'autres situations en lien avec la capacité.</p>	<p>Sur des variations de la même situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Si dans la même situation, un élément du contexte [à nommer] changeait, que se passerait-il ? Comment vous y prendriez-vous ? Qu'est-ce qui changerait dans la réalisation du travail, dans les raisonnements à tenir, dans les techniques, dans les résultats ? Si dans la même situation, on vous demandait de réaliser une pratique en lien avec les T(A)E [à nommer], comment vous y prendriez-vous ? Si, pour atteindre le même but, votre entreprise vous demandait de réaliser une pratique plus écologique/durable [à nommer], comment feriez-vous ? Avez-vous vécu d'autres situations de la même famille ? Vous y êtes-vous pris de la même façon ? Qu'est-ce qui était différent ? Et donc, comment avez-vous fait ? <p>...</p> <p>Sur d'autres situations couvertes par la capacité</p> <ul style="list-style-type: none"> Si dans le même contexte, vous aviez un autre travail à faire (en lien avec la capacité) : comment vous y prendriez-vous ? que chercheriez-vous à faire et en faisant attention à quoi ? Avez-vous vécu d'autres situations en lien avec la capacité X ? Vous y êtes-vous pris de la même façon ? Qu'est-ce qui était différent ? Et donc, comment avez-vous fait ? <p>...</p>
---	--	---

Pour aller plus loin sur la conduite de l'entretien fondé sur des techniques de l'explicitation et la mobilisation en situation de ce questionnement :

- Une vidéo sur l'évaluation en situation professionnelle d'une capacité du CAPa ARC
<https://chlorofli.fr/diplomes/secontaire/capa/video/video-uc#c4266>
- Une vidéo sur l'entretien d'explicitation :
https://educagri-editions.fr/notice?id=R_N24RLI057&queryId=deec713a-699d-4285-a5d5-bb0c24c8faf0-draft-data-1&posInSet=1
- Une vidéo sur le modèle de l'action :
https://educagri-editions.fr/notice?id=R_N24RLI059&queryId=deec713a-699d-4285-a5d5-bb0c24c8faf0-draft-data-1&posInSet=3

Le recueil de l'avis du professionnel :

L'avis du professionnel est complémentaire des traces éventuelles de la réalisation du travail et des raisonnements tenus par le candidat pour formuler un jugement évaluatif global sur le développement de la capacité de ce dernier. L'encart suivant est un exemple de questionnement que l'évaluateur pourra utiliser pour recueillir l'avis du maître de stage ou d'apprentissage sur ce développement.

Ces questions doivent permettre au tuteur de formuler une appréciation globale sur le travail réalisé par le candidat et de donner les critères – les siens, pas ceux du référentiel d'évaluation – sur lesquels il s'appuie pour juger du résultat final, de la manière dont le candidat s'y est pris et de sa compréhension de l'action.

En lien avec une capacité X et les différents travaux et SPS qu'elle recouvre ainsi que le sujet de l'épreuve pour la valider :

⇒ Le candidat s'est-il débrouillé de ces différents travaux et situations (couverts par la capacité) ? Que pensez-vous de son travail ?

- du résultat auquel il parvient ?
- de la manière dont il s'y prend ?
- de la compréhension de ce qu'il fait et de vos attentes sur ces travaux ?

⇒ Sur quoi vous appuyez-vous pour donner cet avis ?

- Dans quelle mesure pouvez-vous lui faire confiance pour réaliser ces travaux/prendre en charge ces situations ?
- Le sentez-vous prêt sur ces travaux et SPS ?
- Sur ces travaux et situations, l'embaucheriez-vous demain ?

⇒ L'évaluateur interrogera également le tuteur sur les éléments de contexte du travail réalisé par le candidat : ceux-ci sont constitutifs de la ou des situations de travail supports de l'évaluation :

- Qu'y avait-il de particulier à prendre en compte dans votre entreprise pour réaliser le travail demandé ?
- Quelles caractéristiques le candidat devait-il prendre en compte pour réaliser son travail ?

Ces questions permettent au tuteur d'indiquer les éléments de contexte de l'entreprise qui ont ou auraient dû influencer la réalisation du travail demandé au candidat.



Dispositif du Ministère de l'agriculture pour accompagner l'enseignement agricole technique



L'Institut Agro Dijon
Eduter Ingénierie
26 Bd du Docteur Petitjean
BP 87 999
21079 DIJON cedex
<https://institut-agro-dijon.fr/>
<https://eduter.fr/eduter-ingenierie/>

Juin 2024